
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS



*Les relations entre
les établissements scolaires du second
degré et l'environnement*

Jean BIRET

FORMATION - QUALIFICATION - EMPLOI
COLLECTION DES ETUDES

LES RELATIONS ENTRE LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES DU SECOND DEGRE ET L'ENVIRONNEMENT

Jean BIRET

DEPARTEMENT ENTREES DANS LA VIE ACTIVE

Octobre 1988

COLLECTION DES ETUDES N° 41

RESUME

Dans ce dossier, on s'efforce d'analyser les relations que les établissements du second degré (collèges, lycées d'enseignement général, lycées professionnels, lycées technologiques) nouent avec l'environnement (entreprises, services, organismes d'études...) quelles qu'en soient les modalités. Les différentes initiatives prises s'inscrivent souvent dans le cadre de mesures institutionnelles : séquences éducatives en entreprises, projets d'actions éducatives, jumelages école-entreprise, mais parfois elles se situent en dehors, les partenaires ne jugeant pas nécessaire de les formaliser (cas notamment de certaines actions de production).

L'étude repose sur une enquête réalisée dans une vingtaine d'établissements auprès des chefs d'établissement et des chefs de travaux.

La première partie examine à l'intérieur des différentes catégories d'établissement et pour chacun d'eux l'ensemble des actions d'ouverture conduites à divers titres, et différentes caractéristiques concernant l'histoire, la structure pédagogique, le type de recrutement. Ces derniers éléments, par les contraintes qu'ils imposent, ou les possibilités qu'ils ouvrent, influencent les "stratégies d'ouverture" sur l'extérieur. L'ancienneté de l'établissement par exemple, est souvent un facteur favorable au développement des relations avec l'extérieur, elle a néanmoins des effets ambivalents. Elle peut constituer un frein en raison du poids des structures anciennes et des pratiques qui s'y développent (cas de certains lycées d'enseignement général) ou au contraire un facteur favorable par l'enracinement profond dans la réalité environnante qu'elle permet (cas souvent de lycées technologiques ou de lycées professionnels). Néanmoins, il existe des lycées d'enseignement général anciens, des lycées technologiques et des lycées professionnels de création récente, largement ouverts sur l'extérieur.

La seconde partie essaie de montrer comment les "stratégies" mises en oeuvre par les établissements tant par le contenu des actions réalisées que par les systèmes relationnels qu'elles ont permis de développer, ont contribué à ouvrir de nouvelles voies pour surmonter les difficultés résultant :

- de la séparation entre les processus de formation à l'école et le monde extérieur (entreprises, services, organismes d'études) ;*

- de la séparation à l'intérieur du système de formation lui-même entre enseignement général et enseignement technique et professionnel.

Les actions réalisées ont en effet permis :

- l'introduction d'une dimension technique dans l'enseignement général avec notamment l'utilisation de techniques liées à l'informatique dont certains projets d'action éducative sont l'occasion ;

- le dépassement de la division entre les disciplines d'enseignement général et d'enseignement technique et professionnel qui sont sollicitées selon leur démarche propre faisant apparaître leur complémentarité ;

- l'approfondissement des savoirs techniques pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel qui sont confrontés au travail productif. Lorsque cette confrontation se fait à travers des stages en entreprise (séquences éducatives, formations en entreprises dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel), elle contribue à l'émergence de modes de formation utilisant plus ou moins l'alternance.

La mise en place des différentes actions et leur développement sont conditionnés par la création de systèmes relationnels, institutionnalisés (personnes qualifiées au sein du conseil d'Administration de l'établissement) ou non (par exemple : les anciens élèves occupant des postes d'encadrement dans les entreprises).

En définitive, c'est la capacité des établissements (direction, enseignants) à mobiliser les ressources sociales dans un espace donné qui est décisif pour le développement des actions d'ouverture sur l'extérieur.

SOMMAIRE

PRESENTATION	9
PREMIERE PARTE - LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE CARACTERISTIQUES ET STRATEGIES D'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT	19
Introduction	21
Chapitre I - Les collèges	25
1 - Deux collèges situés en zone urbaine recrutant dans des milieux sociaux favorisés	26
2 - Trois collèges situés en zone suburbaine recrutant dans des milieux sociaux défavorisés	31
Chapitre II - Lycées à "tendance" enseignement général	37
1 - Lycée de type "traditionnel"	38
2 - Lycée largement ouvert sur l'extérieur	39
3 - Lycée mixte (à dominante féminine)	42
4 - Lycée d'enseignement général + quelques sections de LP	44
Chapitre III - Lycées professionnels (seuls)	47
1 - Deux lycées professionnels ayant des relations anciennes avec l'environnement	47
2 - Un lycée professionnel pratiquant une politique très diversifiée d'ouverture sur l'extérieur	52
3 - Lycée professionnel de création récente	54

Chapitre IV - Des lycées technologiques et des lycées d'enseignement général et technologique associés à des lycées professionnels	57
1 - Etablissements où le développement des relations avec l'extérieur semble reposer sur des bases solides	57
2 - Etablissements où le développement des relations avec l'extérieur semble encore incertain	67
DEUXIEME PARTIE - LES ACTIONS MENEES PAR LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LEURS EFFETS	77
Introduction	79
Chapitre I - Contenu et modalités des actions d'ouverture	81
1 - Actions réalisées sans participation active de l'extérieur	81
1.1 <i>PAE de type économique</i>	81
1.2 <i>Aménagements s'inscrivant dans des cours d'enseignement pratique dispensés dans les lycées professionnels</i>	82
1.3 <i>Les PAE visant à l'aménagement du cadre de vie scolaire</i>	82
2 - Des actions réalisées avec des structures extérieures mais ne comportant pas un passage dans l'entreprise	82
2.1 <i>PAE donnant lieu à la réalisation d'objets techniques</i>	82
2.2 <i>Des actions de production (hors d'un cadre formalisé)</i>	87
3 - Des actions comportant un passage des élèves dans l'entreprise	89
3.1 <i>PAE "séjours en entreprise" et stages de sensibilisation</i>	89
3.2 <i>Les séquences éducatives en entreprise</i>	90

4 - Les jumelages	93
5 - Fondements et modalités des relations école- entreprise : les échanges	94
Chapitre II - Modalités et effets de la recomposition des processus éducatifs	97
1 - L'organisation et la recomposition du temps	97
1.1 <i>A l'intérieur des établissements</i>	97
1.2 <i>Entre l'école et l'entreprise</i>	98
2 - Les effets de la recomposition des processus éducatifs sur le contenu des savoirs et les modes de formation	98
2.1 <i>Sur le contenu des savoirs</i>	98
2.2 <i>Sur les modes de formation</i>	99
Chapitre III - La mobilisation des ressources sociales dans un espace donné	103
1 - Les réseaux relationnels institutionnalisés	103
2 - Le système relationnel de l'établissement passe par des canaux non institutionnalisés	104
3 - Problème de la liaison des établissements et des entreprises dans un espace donné	105
Chapitre IV - Limites et dépassement des actions des établissements	107
CONCLUSION	109
ANNEXE - LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE GESTION	113
BIBLIOGRAPHIE	115

PRESENTATION

Le rapport de la Mission Education Entreprise¹ en s'ouvrant sur le constat suivant : *"Le doute s'est installé sur la capacité de l'école à satisfaire à la demande éducative, à répondre aux besoins de l'économie. Il y a dix ans quatre français sur cinq pensaient que l'école préparait bien à vie professionnelle, seulement un français sur trois le pense encore aujourd'hui : le seuil d'intégration culturelle devient de plus en plus élevé, la marginalisation des nouveaux pauvres de l'éducation, de ceux qui ont "échoué" à l'école est de plus en plus sensible"*, souligne l'interpellation qui est faite à l'école non seulement dans son rôle de formation des compétences mais aussi dans son rôle de socialisation.

En fait, depuis un certain temps déjà, des critiques assez vives étaient adressées au système éducatif, accusé plus ou moins ouvertement de former des jeunes qui ne pouvaient trouver de place sur le marché du travail, mais ce qui était visé c'était l'inadaptation des contenus de formations aux emplois, mettant en cause l'enseignement technique et professionnel.

Avec la croissance du chômage consécutif à la crise et la diffusion des nouvelles technologies dans le système productif, qui ont pu apparaître déterminantes pour répondre aux exigences de la compétitivité sur le plan international, les interpellations ont fini par s'adresser à l'ensemble du système éducatif. Le rapport de la Mission Education Entreprises situe bien le problème sous cet angle tant au plan général : *"Il s'agit aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion au système éducatif en rapprochant l'école de l'économie,"* qu'au plan des implications concrètes. Il faut trouver des moyens termes entre les études trop littéraires et des formations trop strictement technologiques et chercher de nouvelles articulations entre les disciplines pour une meilleure cohérence de la formation. La formation générale doit comporter une nouvelle ouverture sur la technologie et l'économie.

Les considérations qui viennent d'être développées ont largement contribué à définir le champ de l'étude et à orienter les objectifs (sans pour autant constituer des limites). Ainsi, l'analyse -en portant sur les établissements du second degré - a voulu prendre en compte aussi bien l'enseignement général que les enseignements technologiques et professionnels.

¹ Les travaux de la Mission Education Entreprise se sont déroulés du 26 novembre 1984 au 24 mai 1985 et ont donné lieu à un rapport publié en mai 1985.

L'étude des liens qui se nouent entre les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées professionnels, lycées techniques, lycées d'enseignement général) et l'environnement s'inscrit dans la problématique des interactions entre éducation et travail productif. Pour définir l'objet d'étude et préciser les objectifs et la démarche, nous allons indiquer le sens que nous donnons aux notions "*de travail productif, d'environnement, de relations*", donner les raisons qui nous ont amenés à retenir un segment du système éducatif - le second degré - et à situer l'observation et l'analyse au niveau des établissements.

Nous entendons ici par **travail productif** tout travail qui reçoit une validation sociale et qui donc est nettement différent d'un travail purement scolaire dont les sanctions n'ont pas de signification hors du système éducatif (exercices, notes, appréciations).

Le terme "environnement" qui peut paraître assez flou recouvre plusieurs types d'institutions : les entreprises, les services, les organismes d'études et de recherches impliqués directement dans le processus de production des biens et services, mais aussi d'autres institutions sociales : chambre de commerce, syndicats patronaux, enfin des institutions à vocation politique : municipalités, conseil général, conseil régional. Le rôle de ce dernier groupe d'institutions apparaît différent de celui des autres parce qu'elles ne sont pas impliquées ² directement ou indirectement dans le processus productif ou éducatif mais, compte tenu de la décentralisation, elles sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans la mise en oeuvre d'une politique visant au rapprochement éducation-économie ; à ce sujet le rapport Education-Entreprise note : "*La modernisation de l'appareil éducatif est un impératif pour l'avenir du pays. Le rapprochement de l'éducation, de la région, des entreprises, constitue une condition nécessaire à un redéploiement des efforts de tous pour le développement d'une école qui doit être à la fois moderne, mobilisable*"³.

L'analyse a été centrée sur le seul enseignement du second degré pour des raisons pratiques ; il fallait que le travail entrepris garde une dimension à la mesure des moyens mis en oeuvre, mais le choix qui a été fait de porter l'effort sur ce segment du système éducatif plutôt que sur un autre a une signification. En effet, si le système éducatif dans son ensemble (de la maternelle à l'université) est concerné par la problématique éducation - travail productif, l'enseignement du second degré constitue un moment privilégié pour en saisir les contours et les axes, tant en raison des publics auxquels il s'adresse (jeunes de 11 ans à 18 ans) que des structures (articulation des cycles et des filières), des pratiques et des finalités qui le caractérisent. La totalité des jeunes d'une génération y entre, près de 70% en sortent pour être confrontés à la vie active à des moments et avec des niveaux de formation différents, contribuant ainsi à alimenter la masse des emplois d'ouvriers, d'employés

² Une municipalité peut cependant être dans une grande ville un employeur important.

³ Rapport de la Mission Education Entreprise, op.cit.

et une partie de celle des techniciens et des cadres moyens. Parmi les 30% accédant à l'enseignement supérieur qui par définition est à vocation professionnelle, une partie a déjà reçu une formation technique qui pourra trouver son prolongement dans les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie. Les autres séries de baccalauréat à dominante plus ou moins littéraire, scientifique contribuent, sinon à leur donner une spécialisation, du moins à les orienter vers des domaines d'études.

Plusieurs raisons nous ont amenés à situer l'analyse au niveau des établissements : si l'établissement est inséré dans un réseau institutionnel complexe (ministères, rectorats, inspections académiques) il n'en est pas moins l'institution où sont traduites concrètement les finalités et les modalités de l'enseignement parce que les différents acteurs du processus éducatif (élèves, professeurs, directions) dont dépend son efficacité, y sont à l'oeuvre et il se situe dans un environnement qui comprend en outre les familles, les entreprises.

C'est au niveau de l'établissement scolaire que se fait la rencontre entre l'offre d'éducation du système éducatif et la demande des utilisateurs (élèves-parents) et de façon plus ou moins nette celle des employeurs. Offre et demande d'éducation s'inscrivent dans un contexte socio-économique, culturel au niveau global de la société, mais ils sont aussi fortement marqués par les contraintes et les possibilités d'un contexte socio-économique, culturel, concret et localisé.

Nous avons donc choisi d'interroger une vingtaine d'établissements pris dans trois académies (Cf. Encart p.17).

En définitive les relations que nous proposons d'étudier sont celles que nouent les établissements du second degré avec l'environnement (tel qu'il a été défini précédemment) au cours du processus de formation initiale des jeunes, quelles qu'en soient les modalités : organisation de la formation avec les participants extérieurs, réalisation d'une production à l'intérieur ou à l'extérieur, de l'établissement...

Avant d'entreprendre l'analyse de ces relations que les établissements ont développées avec l'environnement, nous rappellerons très brièvement dans quel contexte historique elles sont nées et se sont développées.

Le rapprochement école-production qui s'accélère durant ces dernières années s'inscrit dans un mouvement qui s'est amorcé au début des années 1970. L. Tanguy situe bien les raisons de ce mouvement : "*Le mouvement se réalise sur la base de contradictions générées par l'extension de la scolarisation et générées par la crise dans les conditions d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes*"⁴.

⁴ L. Tanguy : "La question de la culture technique à l'école", *Formation Emploi* n° 13, janvier-mars 1986.

Dans un contexte de profondes transformations socio-économiques amorcées à la fin des années 1960, le système éducatif ne parvient pas à répondre de façon cohérente aux conséquences des mesures prises : (prolongation de la scolarisation à 16 ans) et des principes affichés : report de la formation professionnelle au-delà du 1er cycle d'enseignement général et nécessité d'une culture technique.

La prolongation de la scolarisation à 16 ans instaurée en 1959 et effectuée à partir de 1967 se heurte à l'impossibilité de scolariser une fraction des jeunes dans les structures existantes, d'où la création de filières de "dérive" : classes pratiques, puis classes pré-professionnelles de niveau (CPPN), classes préparatoires à l'apprentissage (CPA).

Le report de la formation professionnelle au-delà du 1er cycle se heurte à l'impossibilité de faire accomplir une scolarité complète dans ce cycle, tel qu'il est, à l'ensemble des jeunes, d'où le maintien d'une entrée dans l'enseignement professionnel court au niveau de la fin de 5ème.

La nécessité d'une culture technique qui devait se traduire notamment par l'introduction d'un enseignement de la technologie dans le 1er cycle rencontre des difficultés dues sans doute aux incertitudes qui ont longtemps pesé sur ses objectifs et ses méthodes, mais aussi au fait que l'enseignement général a du mal à intégrer toute dimension pratique.

L'enseignement technique, du fait des réformes, se trouve de plus en plus intégré au système éducatif dans son ensemble et subit les effets négatifs de la hiérarchisation enseignement général-enseignement technique : il tend de plus en plus à être une filière de relégation lorsque dans le même temps il cherche à s'aligner sur l'enseignement général, perdant ainsi sa spécificité.

A partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, toute une série de mesures vont être prises pour pallier aux difficultés que présente une telle situation. Elles portent à la fois sur la structuration du système éducatif (rénovation des collèges avec introduction d'un nouvel enseignement de la technologie, création de 4ème préparatoire, puis de 4ème expérimentale et de 4ème technologie)⁵ et sur ses relations avec l'extérieur. Le mouvement de rapprochement école-production s'est trouvé renforcé par la création de dispositifs entre l'école et l'entreprise (pactes pour l'emploi, plan avenir jeunes, opérations 16-18 ans...) créés pour faciliter l'insertion des jeunes rendue difficile par la crise.

Le mouvement qui a d'abord concerné les jeunes engagés dans les filières CPPN-CPA et enseignement professionnel court va finir par s'adresser à l'ensemble du système éducatif. Tel qu'il apparaît, il est justifié par deux ordres d'idées qui visent :

⁵ Toutes ces mesures visent à conduire le maximum d'élèves à un niveau d'enseignement général fin de 3ème.

- les unes à transformer les contenus de formation en y incorporant la connaissance de nouveaux procédés de production en usage à un moment historique, en particulier les procédés très sophistiqués qui peuvent être intégrés dans l'école... ;

- les autres à organiser les processus de socialisation professionnelle qui ne peuvent s'accomplir dans l'école, même si celle-ci incorporait la technologie dans la culture qu'elle véhicule⁶.

C'est dans cette perspective qu'une série de mesures institutionnelles ont été prises à la fin des années 1970 et au début des années 1980, pour favoriser l'ouverture du système éducatif sur l'extérieur. Elles portent sur :

- la création des séquences éducatives en entreprise ;
- le développement prioritaire des projets d'actions éducatives (PAE) scientifique, technique et économique ;
- l'instauration des conventions de jumelage.

. Les séquences éducatives en entreprise

Une des stratégies les plus souvent citées aujourd'hui pour permettre de réconcilier théorie et pratique, enseignement général et professionnel, école et entreprise, est l'alternance. Elle va recevoir une application à travers les séquences en entreprise créées en 1979 dont les objectifs peuvent être regroupés autour de deux points :

- ouvrir l'école,
- renforcer l'impact de la formation initiale.

Ouvrir l'école

On en attend une amélioration des méthodes pédagogiques : "*L'ouverture de notre enseignement sur les réalités de la vie active... doit être recherchée au premier plan des méthodes pédagogiques*" ⁷. Une amélioration dans le processus d'orientation. De tels stages devraient conduire à une meilleure appréciation des paramètres qui doivent intervenir dans le processus d'orientation professionnelle.

⁶ L. Tanguy, art.cité.

⁷ Les séquences éducatives - Document SEVPEN.

Un renforcement de l'impact de la formation initiale professionnelle

Faisant le constat de l'importance quantitative et qualitative des échecs scolaires - "*Trop de jeunes quittent prématurément le système éducatif, ils le quittent sans avoir une qualification professionnelle suffisante*" - la circulaire précise la nature et les modalités des séquences éducatives en entreprise :

"L'éducation concertée consiste en un enchaînement cohérent de séquences en milieu scolaire et en entreprise ; l'ensemble de ces séquences est régi par une convention entre le lycée et l'entreprise. Dans son principe le stage qu'il convient de prévoir comprend plusieurs périodes intégrées dans la progression des connaissances et savoir-faire des élèves. Il se déroule sous la responsabilité pédagogique des enseignants qui bénéficient de la collaboration d'agents qualifiés de l'entreprise, ceux-ci exerçant en permanence pendant la durée de la période de stage".

. Les projets d'actions éducatives scientifique et technique et économique

Héritiers du 10% pédagogique (mesure mise en place pour permettre une échappée hors des contraintes scolaires) puis des pactes (projets d'activités éducatives et culturelles), les PAE ont été institués et modelés par plusieurs circulaires depuis 1981.

Leurs objectifs officiels :

- réduire les inégalités culturelles et faciliter le développement de la pédagogie de projet ;
- ouvrir les établissements sur l'environnement ;
- développer chez les jeunes l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités ;
- aider le travail d'équipe entre enseignants et organismes extérieurs ;
- deux secteurs sont considérés comme prioritaires : (Cf. Note de service du 7 novembre 1984 du ministère de l'Education nationale) : la maîtrise du langage, et l'ouverture sur les **secteurs scientifiques, techniques et économiques**. La note précise en ce qui concerne ces derniers : "*D'une façon générale seront encouragés les PAE qui associent les élèves à la réalisation d'un matériel, d'un produit ou d'un équipement qui leur fait connaître un processus de recherche et d'innovation, la vie de l'entreprise et, d'une façon générale, une collaboration entre un établissement et une entreprise, un bureau d'études*" ;
- les projets encouragés par l'Association nationale pour la valorisation de la recherche ANVAR. Les projets de type III peuvent également servir de cadre à cette ouverture dès lors qu'ils

impliquent une étude des diversités techniques sur lesquelles s'appuient ces réalisations.

. Les conventions de jumelage école-entreprise

La circulaire du 1er octobre 1984 adressée aux commissaires de la République à l'attention des recteurs, préconise la signature de conventions entre les établissements scolaires et les entreprises.

Ces conventions pourront être signées entre un ou plusieurs établissements scolaires. Elles définissent les thèmes et moyens d'une coopération pouvant concerner notamment :

- le développement des formations complémentaires en alternance situées après l'obtention d'un CAP, d'un BEP, d'un baccalauréat de technicien, d'un brevet de technicien ;
- le rôle accru de l'Education nationale dans la formation permanente ;
- les séquences éducatives qui permettent aux élèves des lycées d'enseignement professionnel de découvrir les conditions réelles de vie en entreprise ;
- les projets d'actions éducatives à dimension scientifique technique économique.

Il s'agit d'un cadre institutionnel qui peut être rempli de façon différente, l'essentiel étant la dynamique qui peut s'enclencher.

On retrouve la confirmation de cette orientation dans la circulaire de préparation à la rentrée 1985⁸ :

"L'Education nationale ne pourra apporter sa pleine contribution à la modernisation du pays que si elle sait s'ouvrir sur le monde de l'économie et de l'entreprise... Elle doit s'attacher à assurer une bonne professionnalisation par le développement, sur la base d'une bonne formation générale de la formation alternée en liaison avec les entreprises".

Il y a là une exigence réciproque : le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation s'enrichiront mutuellement en communiquant et en coopérant l'un avec l'autre.

Les jumelages entre écoles et entreprises, qui doivent être étendus de manière systématique au cours des prochains mois contribueront à cette évolution.

⁸ Circulaire n°85-009 de janvier 1985 - Ministère de l'Education nationale, BO, numéro Spécial 1 (17 janvier 1985).

L'acuité des problèmes soulevés par les questions que nous venons d'évoquer est perceptible tant au niveau des discours programmatiques que des politiques explicites. C'est surtout à ce dernier niveau que nous nous situerons en analysant les différentes mesures institutionnelles prises ces dernières années et en voyant comment la prise en charge qui en a été faite au niveau des établissements a pu conduire à un début d'application.

On examinera les points suivants :

- **la prise en charge par les établissements du second degré de la politique d'ouverture sur l'extérieur** : comment les différentes catégories d'établissement du second degré (collèges, lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technologique), compte tenu de leur structure, de leur histoire, du cadre institutionnel des mesures prises, ont-ils pu développer concrètement des actions en relation avec l'environnement ;

- **les actions menées par les établissements du second degré, en relation avec l'environnement et leurs effets**. Comment et dans quelle mesure ont-elles permis de remédier aux inconvénients résultant de l'éclatement des processus éducatifs, dans le temps et l'espace.

Préalablement aux entretiens dans les établissements qui constituent l'élément de base de cette étude, on a procédé à un rassemblement de documents et à des interviews à différents niveaux de l'organisation administrative (niveau central, niveau académique).

Niveau national

On a recueilli des informations auprès des services compétents pour les projets d'actions éducatives (mission de l'action culturelle et aux langues régionales), mission éducation-entreprise (mission Bloch). Les différents textes officiels et les documents produits par ces services ont permis de situer les éléments de la politique gouvernementale dans le domaine étudié.

Niveau académique

De la même façon, on s'est efforcé de réunir une documentation concernant les projets d'action éducative scientifiques, techniques et économiques et les conventions de jumelage école-entreprise auprès des services compétents : mission académique de l'action culturelle, inspection principale de l'enseignement technique. On a eu des entretiens avec les responsables de ces services, afin de saisir la politique académique en la matière et son degré de directivité vis-à-vis des établissements (par exemple existence ou non d'une convention académique type).

Niveau établissement

L'unité d'observation est l'établissement défini comme une institution scolaire relevant d'une direction unique. L'unicité de direction nous a paru un caractère plus pertinent pour cerner la politique de l'établissement que le critère juridique qui se traduit par l'existence d'un conseil d'administration. On a été amené à retenir les catégories suivantes d'établissement : collège, lycée professionnel (seul), lycée technologique (seul), lycée à tendance enseignement général (seul)⁹ et les lycées technologiques ou d'enseignement général et technologique auxquels est associé un lycée professionnel. Dans ce cas il y a deux conseils d'administration mais une seule direction.

Au total 25 établissements situés dans les académies de Créteil, Lyon, Rouen¹⁰ ont été interrogés soit au cours de la préenquête soit au cours de l'enquête proprement dite qui s'est déroulée de janvier à juin 1986.

Les entretiens réalisés dans les établissements auxquels ont participé le Proviseur, le chef des travaux parfois le censeur ont eu pour objectifs d'examiner leur structure, le contexte scolaire et socio-économique dans lequel ils s'inscrivent, de recueillir des éléments sur leur politique en matière de relations avec l'environnement, à travers leur histoire et les différentes actions qu'ils développent compte tenu des dispositions institutionnelles existantes.

⁹ Le lycée à "tendance enseignement général", il s'agit d'établissement où malgré la présence de sections conduisant aux bacs technologiques dans des spécialités tertiaires, la tendance dominante reste très largement l'enseignement général.

¹⁰ Un seul établissement : le lycée technologique de Genevilliers interrogé au cours de la préenquête appartient à l'académie de Versailles.

Liste des établissements enquêtés

Collèges

- Collège Rabelais - Saint-Maur des Fossés
- Collège Beaumarchais - Meaux
- Collège Henri Matisse - Choisy-le-Roi
- Collège Jacques Monod - Le Havre
- Collège du Portail Rouge - Saint-Etienne
- Collège Carnot - Roanne

Lycées professionnels (seuls)

- Lycée professionnel G. Carnier - Coulommiers
- Lycée professionnel G. Carnier - Thorigny-sur-Marne
- Lycée professionnel Pierre de Coubertin - Bolbec
- Lycée professionnel F. Cevert - Ecully
- Lycée professionnel Carnot - Roanne

Lycées d'enseignement général et technologique (nouvelle appellation)

Lycée technique (seul)

- Lycée Pablo Neruda - Dieppe

Lycée à dominante enseignement général

- Lycée François Ier - Fontainebleau
- Lycée Aristide Briand - Evreux
- Lycée du Portail Rouge - Saint-Etienne
- Lycée Edgar Quinet - Bourg-en-Bresse

Lycée technique (ex) + Lycée professionnel

- Lycée technique P. de Coubertin - Meaux
- Lycée technique Ed. Branly - Melun
- Lycée technique "La Fayette" - Champagne-sur-seine
- Lycée technique M. Sembat - Sotteville-les-Rouen
- Lycée d'enseignement général et technologique - Vernon
- Lycée technique Carnot - Roanne¹¹
- Lycée polyvalent F. Fays - Villeurbanne
- Lycée technique Louis Arnaud - Nogent-sur-Marne
- Lycée technique de Genevilliers

Au cours de la partie I, il a été utilisé des numéros pour désigner les établissements. Ces numéros n'ont aucune signification en particulier, ils ne comportent aucun jugement de valeur, ils ont pour seul but de faciliter la cohérence de l'exposé tout en préservant l'anonymat.

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour désigner :

- LP : lycée professionnel
- LT : lycée technologique
- C : collèges
- LT + LP : lycée technologique + lycée professionnel.

¹¹ Le lycée professionnel est devenu autonome, avec un Proviseur à la rentrée de 1985-86.

PREMIERE PARTIE
LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE
CARACTERISTIQUES ET "STRATEGIES" D'OUVERTURE
SUR L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Le rapport PROST¹ indique "*L'établissement constitue le plus petit échelon où l'enseignement trouve sa cohérence. Il y a en effet un groupe stable d'élèves qui pendant une année reçoit l'enseignement d'une équipe stable de professeurs*". On peut ajouter que les acteurs essentiels du procès éducatif : élèves, professeurs, direction d'établissement, se trouvent dans des rapports dont la qualité conditionnera grandement les résultats de l'éducation.

L'établissement est une communauté éducative qui a une identité pour ses membres, ce qui se traduit par un sentiment d'appartenance avec les droits et les devoirs que cela implique à son égard. Il y a aussi une identité pour l'extérieur, pour les parents qui lui confient leurs enfants, pour les employeurs qui parfois y recrutent leurs salariés, pour diverses institutions sociales ou administratives avec lesquelles il entretient des relations et d'une façon plus générale pour la population environnante aux yeux de laquelle il présente une certaine image. L'établissement se trouve inséré dans plusieurs réseaux relationnels, institutionnalisés ou non.

D'une façon générale notons que l'établissement se trouve au point de rencontre de deux réseaux institutionnalisés : un réseau vertical et un réseau horizontal.

Son appartenance au réseau vertical se marque :

- par les instructions et directives émanant des différents niveaux de la structure (ministère, rectorat, inspection académique), dont il est chargé de mettre en oeuvre les dispositions ;
- par le statut : des membres de la direction, des personnels enseignants et non enseignants qui pour leur traitement, carrière, obligation de service en relèvent.

L'établissement se trouve aussi inséré dans un réseau horizontal, du fait de la décentralisation : pour les besoins de sa gestion il est en relation avec le Conseil Régional (cas des Lycées), avec le Conseil Général (cas des Collèges). Au sein du Conseil d'Administration outre les collectivités de rattachement précitées, il est en relation avec les municipalités.

¹ A. Prost : *Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle* Rapport au directeur des lycées présenté par le Groupe de travail National sur les seconds cycles présidé par A. Prost-Paris : CNDP novembre 1983.

L'établissement et singulièrement sa direction se trouvent donc au carrefour de ces deux réseaux pour l'application d'une politique d'ouverture sur l'extérieur. Il lui faut tenir compte du caractère plus ou moins contraignant du cadre institutionnel et réglementaire émanant du réseau vertical. Celui-ci a aussi un rôle d'incitation et de facilitation qui se traduit par exemple par la signature de conventions-cadre au niveau national ou académique, avec des secteurs professionnels, dont les dispositions peuvent faciliter sa tâche.

Les établissements du second degré (collèges, lycées professionnels, lycées d'enseignement général, lycées techniques) diffèrent par leur recrutement, leur débouché, leur structure : cela tient aux vocations et aux places différentes qu'ils occupent dans l'appareil éducatif. Ils ne constituent pas un ensemble d'institutions juxtaposées, mais il sont plus ou moins articulés.

Pour comprendre la signification de ces articulations et le rôle spécifique de chaque type d'établissement, il est nécessaire de les situer par rapport à la problématique d'entrée des jeunes dans la vie active. Celle-ci soulève deux séries de questions qui portent sur les différentes voies qui conduisent à la sortie de l'appareil éducatif, des savoirs qu'elles permettent d'acquérir pour être en position à leur issue d'occuper un emploi. Assez rapidement les jeunes engagés dans l'enseignement du second degré sont soumis à ce double jeu de contraintes. En effet dès la fin de la cinquième une répartition est faite entre ceux qui poursuivent leurs études dans l'enseignement général et ceux qui, à travers les CPPN et les CPA ou l'enseignement professionnel court en trois ans préparant à un CAP, sont destinés à une entrée rapide dans la vie active.

Les établissements du second degré interviennent différemment dans le processus d'orientation et dans le processus d'acquisition des connaissances s'inscrivant dans une perspective professionnelle.

. Les collèges

Accueillant tous les élèves, ils sont en premier lieu concernés par le processus d'orientation, c'est au cours (fin de cinquième) et à la fin de la scolarité qu'ils dispensent que sont opérées des répartitions entre les élèves entrant dans l'enseignement professionnel court pour y préparer un CAP ou un BEP et ceux qui poursuivent leurs études dans le second cycle long général ou technologique. Vis-à-vis des savoirs professionnels à dispenser (en dehors dans une certaine mesure, des classes de CPPN, CPA, SES) la contrainte n'a pas un caractère aussi immédiat que pour les lycées professionnels.

. Les lycées professionnels

Ils s'adressent à des élèves qui du fait de l'orientation se trouvent écartés des filières d'enseignement général en raison de l'insuffisance des résultats scolaires qu'ils ont obtenus. La perspective professionnelle à court terme prend une dimension essentielle. Elle se marque par la préparation d'un diplôme professionnel dans une spécialité déterminée. Sur

le choix de celle-ci pèsent les ambiguïtés propres à l'orientation en général, en effet il prend en compte les souhaits des élèves, mais aussi les résultats scolaires et les places disponibles. Une certaine hiérarchie de fait existe entre les spécialités, certaines considérées comme "nobles" : électronique, électricité recrutent les élèves jugés les meilleurs tandis que d'autres sur lesquelles pèse une image défavorable comme par exemple celles du bâtiment, accueillent les élèves qui n'ont pu trouver place ailleurs.

A la fin de la scolarité en lycée professionnel, parmi les titulaires du BEP, hormis ceux qui entrent dans la vie active, certains, accédant à une première d'adaptation, pourront rejoindre le second cycle d'enseignement technologique long, d'autres prépareront en deux ans un bac professionnel. Les critères, outre celui des places disponibles dans les spécialités souhaitées, sont les résultats obtenus dans l'enseignement professionnel.

Pour ces établissements des contacts étroits avec les entreprises afin de permettre l'acquisition de savoirs propres à une spécialité débouchant sur la vie professionnelle apparaissent comme une nécessité.

. Lycées comportant des seconds cycles d'enseignement général, d'enseignement technologique, d'enseignement général et technologique

Dans ces établissements, la classe de seconde constitue le niveau essentiel pour l'orientation. C'est à partir d'elle qui porte l'appellation de seconde de détermination que se fait la répartition entre les différentes sections d'enseignement général (premières A, B, S, E) et des sections d'enseignement technologique dans les spécialités industrielles (F1, F2, F3...) ou tertiaires (G1, G2, G3).

La seconde TSA (technologie des services automatisés) qui peut exister dans des établissements d'enseignement général en ménageant un enseignement de la technologie (module de quatre heures) constitue une tentative pour réagir contre une orientation vers l'enseignement technique reposant sur des critères négatifs. Ces établissements, pour les sections d'enseignement technologique, comme les lycées professionnels, sont confrontés à la nécessité de contacts étroits avec les entreprises, pour les sections d'enseignement général l'introduction d'une dimension technique peut être réalisée à travers les options (technologie, informatique) des actions d'ouverture sur l'extérieur ayant un caractère de sensibilisation.

CHAPITRE I

les collèges

Compte tenu de leur histoire, de leur structure, de leur type de recrutement, des incidences que peut avoir la création de zones d'éducation prioritaire (ZEP)¹, de la rénovation des collèges², on essaiera de dégager à travers quelques cas-types, différentes situations et "stratégies" pouvant exister.

Tableau 1

Les collèges enquêtés

Etablissements	Effectif	Origine	Situation	Recrutement	Structure pédagogique	Rénovation	Enseignement de la technologie	PAE	Jumelage
C1	1 000	1er cycle de lycée	milieu urbain	milieux sociaux favorisés	CPA SES faible effectif	oui 1981	oui	PAE séjour en entreprise	oui une dizaine
C2	1 000	1er cycle de lycée	milieu urbain	milieux sociaux favorisés	CPA CPPN faible effectif	en préparation rentrée 1986	oui	PAE sur l'environnement géographique	oui 3
C3	835	Collège	milieu suburbain	milieux sociaux défavorisés ZEP	CPPN CPA SES Effectif fort	non	non	PAE séjour en entreprise	oui 3
C4	591	Collège	milieu suburbain	milieux sociaux défavorisés ZEP	CPPN CPA Effectif fort	en préparation rentrée 1986	Prof en formation	Stages en entreprise	oui une dizaine
C5	467	Collège	milieu suburbain	milieux sociaux défavorisés ZEP	CPA Effectif faible	en préparation rentrée 1980	oui	PAE séjour en entreprise	oui 2

¹ Zones d'éducation prioritaire (ZEP) : créées en 1982, elles permettent aux collèges situés dans des zones particulièrement défavorisées de disposer de moyens supplémentaires.

² Rénovation des collèges. Elle comprend deux volets essentiels : une pédagogie renouvelée par le fonctionnement en groupes de niveaux et l'enseignement de la technologie.

Les caractéristiques des collèges qui sont synthétisées dans le tableau 1 permettent, en première analyse, de distinguer deux gros collèges recrutant surtout dans des milieux sociaux favorisés et trois collèges où le recrutement se fait surtout dans des milieux sociaux défavorisés. Cette première distinction qui a des répercussions sur la structure pédagogique contribue sinon à déterminer, du moins à modeler leurs relations avec l'extérieur.

1 - DEUX COLLEGES SITUES EN ZONE URBAINE RECRUTANT DANS DES MILIEUX SOCIAUX FAVORISES

Ces deux établissements de taille assez semblable (environ 1 000 élèves) ont pour origine un premier cycle de lycée. Situés, l'un dans une banlieue résidentielle de l'agglomération parisienne, l'autre dans une grande ville de province, ils recrutent leurs élèves dans des milieux socialement favorisés : parmi les parents on compte une forte proportion de cadres, d'enseignants... La scolarisation est marquée, tant au niveau de la cinquième que de la troisième, par un fort passage dans les filières d'enseignement général. De telles caractéristiques pourraient marquer le seul souci d'assurer une continuité entre le collège et un lycée de type "traditionnel" où la préoccupation essentielle, voire quasi exclusive, est la préparation au baccalauréat d'enseignement général. Ces deux collèges n'en pratiquent pas moins une politique active d'ouverture vers l'extérieur. Cela tient à la volonté des Directions des équipes éducatives s'inscrivant dans un projet d'établissement accepté par les membres de la communauté éducative. Néanmoins ces deux collèges présentent des différences qui tiennent à leur structure pédagogique, au contexte dans lequel ils se situent, à la politique des établissements qui accueillent leurs élèves, à leurs objectifs propres.

1.1 Collège C1

. La structure pédagogique

Il est situé dans une banlieue résidentielle de l'agglomération parisienne. Sa structure pédagogique comporte outre une forte proportion de sections d'enseignement général, une CPA et une SES par lesquelles les premiers contacts avec les entreprises ont eu lieu. Dans ce collège qui est en rénovation depuis 1984-1985 l'enseignement fonctionne par groupes de niveaux dans toutes les classes et un enseignement de la technologie est assuré. Dès l'année scolaire 1982-1983 il disposait d'un professeur compétent et d'une salle équipée à la volonté du chef d'établissement avec trois machines-outils polyvalentes pour assurer l'option ALTI (Atelier laboratoire technologie industrielle) au collège ; les machines ont servi en même temps pour la CPA. Un enseignement de trois heures hebdomadaires a été ainsi assuré pendant deux ans au collège. Actuellement l'établissement dispose de six salles équipées : informatique bureautique, alti-mécanique, électronique, cuisine et couture, polyvalente.

Un enseignement de deux heures hebdomadaires pour des groupes de 18/20 élèves est assuré par cinq professeurs de technologie (2 cert. + 3 PEG) qui ont effectué un stage lourd de 32 semaines pour assurer ce type d'enseignement ; actuellement un PEG (Education manuelle et technique) suit un tel type de stage.

. L'ouverture sur l'extérieur

L'action d'ouverture sur l'extérieur passe à travers les PAE et les jumelages.

Les projets d'actions éducatives

Outre les PAE de type III (aménagement du cadre de vie scolaire) qui se sont traduits par l'aménagement et la décoration de salles d'études, l'action principale est la réalisation d'un PAE "séjours en entreprises".

Il consiste à envoyer les élèves (pendant plusieurs jours, en général une semaine) dans les entreprises.

Le nombre des élèves concernés (toutes les classes de troisième, soit environ 200 élèves), **l'implication des personnels enseignants et non enseignants** (ensemble des professeurs de troisième mais plus spécialement des professeurs de sciences humaines, de technologie, professeurs principaux, documentalistes, conseillers d'orientation), **l'engagement de l'équipe de Direction** (la coordination étant assurée par un conseiller d'éducation) traduisent une mobilisation importante de la communauté collégiale. Celle-ci est d'autant plus nette que les élèves sont sollicités comme participants actifs tout au long du processus :

- dans la phase de préparation où ils consultent les rapports sur les séjours des années précédentes et formulent leurs vœux ;
- dans la phase de sensibilisation qui comporte par exemple l'initiation à l'utilisation d'un fichier auto-documentaire sur les professions sous la direction de la conseillère d'orientation et de la documentaliste ;
- dans la phase séjour et exploitation des acquis (rédaction d'un rapport).

Les objectifs tels qu'ils sont définis visent à faire acquérir aux élèves de troisième une connaissance générale d'un milieu de travail au travers d'expériences individuelles. Intégrées à l'enseignement, elles doivent apparaître comme une dimension de celui-ci qu'il s'agit d'enrichir.

Au titre de l'information des élèves, il faut noter également la présentation d'entreprises par des responsables d'entreprises, un carrefour des métiers par une soixantaine de professionnels et un carrefour des artisans.

Les jumelages

Une convention collective de jumelage a été conclue avec une dizaine d'entreprises : la BNP, le Crédit Lyonnais, DINAPRIM SA (imprimerie), EDF GDF (section locale), Essilor industrie, le Lion's Club (de la ville), l'Oréal, la mairie, La Société générale, les télécommunications.

Outre les principes généraux soulignant la nécessité d'une collaboration entre les partenaires, la convention comporte des dispositions destinées : **à faciliter l'accès des élèves et des professeurs aux équipements modernes et aux techniques nouvelles** utilisées dans ces entreprises, et l'organisation des séjours en entreprises à l'attention des collégiens de troisième, **à contribuer à une meilleure connaissance par les élèves de la vie professionnelle** en sollicitant les entreprises pour qu'elles participent à des manifestations diverses notamment les carrefours de métiers, à encourager la mise en place d'un PAE de type interdisciplinaire, concrétisé par la rédaction, l'imprimerie, la diffusion d'un journal du collège.

. Le système relationnel

Ce collège qui a pris très tôt le départ de la rénovation en 1984-85 (il s'y était même préparé avant) et a pu se doter des moyens nécessaires (maîtres qualifiés, matériel) pour assurer l'enseignement de la technologie dans de bonnes conditions, dispose maintenant d'une expérience longue d'un enseignement aux formes renouvelées, qu'il s'efforce d'enrichir en multipliant les actions d'ouverture vers l'extérieur (PAE, jumelages).

Pour développer son système relationnel, il bénéficie du concours des personnes qualifiées au sein du Conseil d'Administration, des liens qu'il entretient avec la mairie (avec laquelle il est jumelé), le Lion's Club. Les parents d'élèves d'accord avec cette politique, facilitent les contacts avec les entreprises, interviennent dans les carrefours de métiers, participent parfois à la réalisation des PAE (des mères d'élèves viennent assurer une partie du secrétariat pour les PAE séjours en entreprises).

Un problème provient du fait que cet enseignement rénové et ouvert, risque de ne pas trouver de prolongement dans le lycée d'enseignement général voisin de type "traditionnel", celui-ci situant ses exigences de recrutement en termes de moyenne scolaire élevée. Deux autres lycées qui n'ont pas les mêmes exigences peuvent accueillir les élèves. Il y a une possibilité de jeu, mais elle est limitée par le fait que de nombreux parents, compte tenu de leur origine sociale, veulent que leurs enfants entrent dans le lycée de type traditionnel en raison de sa réputation.

1.2. Collège C2

. La structure pédagogique

Il est situé dans une grande ville de province. La structure pédagogique est marquée :

- par la faiblesse des CPPN-CPA (une soixantaine d'élèves sur un millier) ;

- la diversité des options offertes :

. en langues : quatre premières langues (dès la sixième) : anglais, allemand, espagnol, italien ; quatre langues vivantes II au niveau de la quatrième, le latin et le grec,

. l'option technologie industrielle,

. l'option technologie économique : il est le seul collège du département à avoir une option initiation à la vie économique de l'entreprise.

L'enseignement de la technologie

L'établissement, qui entrera officiellement en rénovation à la rentrée 1986, se prépare activement à prendre en charge le volet enseignement de la technologie que comporte celle-ci. Depuis quatre ans, les quatre professeurs certifiés d'éducation manuelle assurent dans le cadre d'un atelier assez bien équipé l'éducation manuelle : option technologie industrielle en troisième et quatrième. Ils recevront l'année prochaine une formation spéciale pour l'enseignement de la technologie pendant six mois, dans un centre spécialisé qui s'ouvrira dans la ville d'implantation du collège.

Pour le matériel, l'établissement est déjà assez bien pourvu : l'atelier dispose de trois machines-outils polyvalentes, perceuses, soudeuses, un parc de machines à coudre, du matériel de cuisine ; il compte recevoir des machines dans le domaine de l'électronique ; il est assez bien placé en informatique (nano réseau). Une des spécificités de l'établissement tient au fait qu'il est collège expérimental en audiovisuel (magnétoscope) ; dans le cadre des techniques de communication il s'est spécialisé dans les techniques du son.

. L'ouverture sur l'extérieur

Elle se développe à travers des PAE, la conclusion de jumelages et d'autres actions n'entrant pas dans un cadre institutionnalisé.

Les projets d'actions éducatives

- PAE informatique

Il est réalisé par des personnes extérieures, des professeurs du collège. Libre service, il n'est pas rare de voir quatre ou cinq élèves manipuler la machine. Il existe une demande très forte des familles qui viennent aider au foyer socio-éducatif.

- *PAE environnement*

1983-1984 - Etude des Causses sur le plan de la géographie, de l'histoire, de la nature. Les professeurs impliqués sont ceux d'histoire-géographie, de sciences naturelles ; la documentaliste participe également à ce PAE.

1984-1985 - Le même type de PAE a été réalisé sur le Mâconnais et en 1985-1986 sur l'Auvergne.

Ces PAE se traduisent par de la réalisation de photo-montages présentés lors de la demi-journée porte ouverte pour les élèves de sixième.

- *PAE de type III (amélioration du cadre de la vie scolaire)*

Réalisé en 1983-1984, il a consisté à aménager un foyer à partir d'un ancien vestiaire : la maçonnerie, l'escalier, la peinture ont été faits avec la participation de la SES d'un autre collège.

Il a été aussi construit une scène pour faire du théâtre, avec la participation d'un ouvrier professionnel.

Les jumelages

Le collège a signé un accord de jumelage avec le Crédit Lyonnais, un autre est en préparation avec une entreprise de fabrication d'aciers spéciaux.

Autres actions

Le collège a lancé une opération : éducation du jeune consommateur, qui touche un tiers de l'établissement et qui se traduit par la confection de panneaux d'expédition, par l'étude du casino et des différentes façons de travailler.

Cette action a été subventionnée par l'Institut National de la Consommation et le Secrétariat à la Consommation pour une somme de 15 000 Francs. D'autres expériences pédagogiques portent sur l'étude des problèmes d'énergie : centrales thermiques, centrales hydro-électriques. D'autres thèmes seront abordés d'ici peu parmi lesquels les eaux minérales.

. Le système relationnel

Il s'appuie sur des moyens institutionnalisés. Au sein du Conseil d'Administration les deux personnes siégeant au titre des personnes qualifiées sont :

- le représentant d'une entreprise désigné par le Conseil Général ;

- un responsable de l'ANPE.

Le représentant du Conseil général habite le secteur. La région traite de l'ensemble des deux établissements avec le Conseil Général qui est le seul interlocuteur du collège et du lycée voisin. La question des relations avec l'environnement intéresse vivement les parents.

L'établissement a bien préparé les conditions de sa rénovation, et il est engagé dans des actions diverses d'ouverture sur l'environnement, la proximité du lycée dont il est issu (il est dans les mêmes locaux), vers lequel il dirige la majeure partie de ses élèves et avec qui il entretient des relations étroites, est un atout important dans la mesure où ce lycée (voir plus loin L2) est impliqué dans une importante opération sur les techniques de communication (technique de l'image), le collège, lui, l'étant sur les techniques du son.

2 - TROIS COLLEGES SITUES EN ZONE SUBURBAINE RECRUTANT EN MILIEU SOCIAL DEFAVORISE

Les trois autres collèges enquêtés sont situés dans des zones suburbaines et appartiennent à des zones d'éducation prioritaire.

Situés dans un environnement différent ils recrutent leurs élèves dans des milieux sociaux nettement défavorisés. Cependant des différences existent entre eux, qui tiennent à leur structure et à la politique que développent leur direction et les équipes éducatives.

2.1 Collège C3

Il est situé dans une zone suburbaine d'une ville de 60 000 habitants, les élèves sont issus de familles de conditions modestes dont beaucoup habitent une ZUP voisine.

. La structure pédagogique

Elle est marquée par l'existence d'une SES, de CPPN-CPA qui ont des effectifs importants, 200 élèves, soit environ 1/4 des effectifs globaux (835 élèves). La capacité d'accueil des CPPN-CPA qui recrutent pour l'essentiel dans l'établissement (75%) est jugée insuffisante pour absorber les échecs scolaires.

. L'ouverture sur l'extérieur

Les jumelages

Les premiers contacts avec les entreprises ont eu lieu pour les SES, CPPN, CPA. Ils se sont développés ensuite à travers les jumelages. Une douzaine d'accords ont aussi été conclus (ou sont en préparation) avec des banques, des organismes sanitaires et sociaux, restaurants...

Le texte des Conventions indique que l'établissement peut fournir les services suivants :

- mise à la disposition des professionnels, des équipements notamment ceux de la SES disponible... pour des travaux facturables ;
- assurer l'exécution des travaux facturables à caractère professionnel pour le compte de l'entreprise ;
- mettre à la disposition de l'entreprise des locaux disponibles pour le compte de l'entreprise, à l'occasion de réunions à caractère professionnel ;
- organiser à la demande de l'entreprise toute action de formation continue dans le cadre du 1% ;
- favoriser le développement des actions de formation pour les adultes dans le domaine d'activité de l'entreprise et comprenant des reconversions, l'adaptation à de nouvelles technologies et des compléments de formation.

Les entreprises s'engagent à :

- recevoir dans leurs locaux des élèves lors de visites ;
- intervenir au collège et à la SES selon des modalités diverses : conférences, projections, expositions, reportages, etc.;
- contribuer à l'adéquation de la formation des élèves aux besoins de l'économie et faire connaître la place de l'entreprise dans la région et la société en général.

Les projets d'actions éducatives

Un PAE de la SES a abouti à la réalisation d'une petite station météo dont les informations sont diffusées par une station locale.

Un PAE "séjour en entreprise" : il s'agit d'une expérience qui s'inscrit dans un système de "rattrapage" des élèves en difficulté sur le plan scolaire fonctionnant avec des élèves au niveau de la sixième, de la cinquième, de la quatrième et de la troisième.

C'est au niveau de la classe de troisième (18 élèves recrutés sur la base de propositions des professeurs principaux des classes de quatrième et du volontariat de la plupart des élèves) que l'expérience prend toute sa dimension. Elle comporte un effort d'information pour éclairer les élèves sur leur avenir, se traduisant par des recherches faites au Centre de documentation et d'information, par des visites faites par les élèves encadrés par des professeurs au Centre d'orientation et d'information, à l'ANPE, à la Chambre des Métiers, par la visite avec leur professeur

principal de la plus grande variété d'établissements d'enseignement professionnel de la région. Un stage d'une semaine en entreprise s'inscrit dans cette perspective. Le rapport de stage est noté et pris en compte dans la moyenne. L'expérience donne lieu à une confrontation avec les autres élèves de la classe de troisième. Une exposition avec textes rédigés, photos, documents glanés dans les entreprises, à destination des autres élèves et des parents, est envisagée.

L'objectif poursuivi est double : éviter en fin de troisième une orientation vers la vie professionnelle sans perspective, sensibiliser les autres élèves au problème de la connaissance de l'entreprise.

Le collège pour ses relations avec l'extérieur bénéficie de l'appui des parents (un parent travaillant à la RATP a proposé de favoriser la conclusion d'un jumelage). La municipalité facilite les relations avec les entreprises (un parent conseiller municipal est membre du Conseil d'Administration).

. Le système relationnel

Outre les relations directes que l'établissement entretient avec les entreprises jumelées, le système relationnel passe par des contacts avec la Jeune Chambre Economique, et son implication dans l'action de la Mission locale.

2.2 Collège C4

Il est situé dans une zone suburbaine d'une grande ville près d'un grand port qui connaît des difficultés. Il recrute dans une population française modeste dont la condition se détériore en raison du ralentissement et des transformations des activités portuaires.

La grande majorité des élèves sont d'origine ouvrière : 70% (12% d'immigrés).

. La structure pédagogique

Elle est marquée par l'importance des CPPN et des CPA. Sur un effectif total de 591 élèves, le collège compte deux classes de CPPN (35) et une classe de CPA (56) soit un total de 91 élèves (15,3 % de l'ensemble). La CPA recrute 40 % des élèves en dehors de l'établissement dans un quartier comportant des HLM et des "bidonvilles".

Les échecs scolaires y sont importants : 44% des élèves passent de cinquième en quatrième, les autres entrent au LEP, dans les CPPN, CPA, les LEP, l'enseignement privé. A l'issue de la classe de troisième une forte proportion d'élèves entre en BEP.

Le collège, situé dans une zone d'éducation prioritaire dont il est l'établissement pilote, n'est pas encore en rénovation (prévue pour octobre 1986) mais fonctionne déjà par groupes de niveaux et deux professeurs

d'éducation manuelle suivent des stages longs de formation pour pouvoir assurer l'enseignement et la technologie.

A l'issue de la CPA, 85% des élèves obtiennent un contrat d'apprentissage. Le collège prépare au diplôme de fin d'études obligatoire (85% de reçus).

. L'ouverture sur l'extérieur

Elle s'est développée à travers des stages en entreprises, la conclusion de jumelages et une politique active de contacts avec les organismes professionnels.

Pendant trois ans de 1981 à 1984, l'établissement répondant à une proposition qui avait été faite aux collèges, a pu envoyer des élèves en stages en entreprise.

Ces stages d'une semaine concernaient tous les élèves de troisième qui étaient accueillis par des entreprises du secteur privé : industries chimiques... ou des services publics : police, pompiers, hôpital ; les professeurs et le principal prenaient en charge les différents groupes. Les participants faisaient un compte rendu oral aux élèves de quatrième. Ces stages qui ont fonctionné pendant trois ans, ont cessé en 1984-1985, les entreprises gênées par le froid ne souhaitant pas recevoir les stagiaires, et en 1985-1986 devant l'augmentation des différents stagiaires (16-18 ans - TUC) le collège n'a pu trouver d'entreprises.

Les jumelages

Ils ont pu apparaître au moins dans leur déclenchement, comme un peu "parachutés". L'Inspection académique a répercuté sur le collège une demande faite par le Rectorat. Mais en fait on savait que compte tenu des stages d'élèves de troisième, ce collège avait une expérience des relations avec les entreprises. Un protocole d'accord a été signé entre l'établissement et une dizaine d'entreprises (Compagnie électro-mécanique, Petro-synthèse, Atochem, Compagnie française de raffinage, RNUR, Hispano-Suiza, Méca-Fablon, Le Nickel Thann de Mulhouse). L'accord réalisé sur le principe de l'échange fixe notamment les objectifs suivants :

- favoriser la connaissance réciproque des partenaires Education-Entreprise ;
- favoriser l'accès des élèves et des professeurs aux équipements modernes et aux techniques nouvelles utilisées dans les entreprises...
- permettre au personnel de l'entreprise de bénéficier d'un enseignement récurrent et d'utiliser la formation initiale comme élément de développement de l'entreprise.

. Le système relationnel

Les liens entre le collège et les entreprises se développent aussi par l'intermédiaire d'organismes professionnels.

Le Comité des industries métallurgiques de la ville a pris l'initiative d'avoir des liens avec les collèges (notamment avec les trois collèges de la ZEP où est situé le collège). Des visites d'établissements ont été mises sur pied : pour les chefs d'établissements, les professeurs, les conseillers d'orientation. Au départ il y a eu une certaine réticence de la part des enseignants, qui a finalement été levée. Le but de ces visites est de faire connaître au corps professoral la réalité concrète des entreprises, de fournir des éléments pouvant servir à l'orientation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), qui notamment possède et gère le port, a demandé à rencontrer les enseignants par l'intermédiaire de l'Inspection d'académie. Une première réunion d'information a eu lieu avec un représentant par type d'établissement : lycée, collège, lycée professionnel. Une autre réunion de ce type était prévue avec la participation pour chaque établissement : du chef d'établissement, d'un professeur et d'un documentaliste. La CCI se propose de donner des renseignements sur la documentation qu'elle est en mesure de mettre à la disposition des établissements.

Au sein du Conseil d'Administration siège au titre des personnes qualifiées un représentant des entreprises avec lesquelles le collège entretient des relations.

La municipalité marque l'intérêt qu'elle porte aux actions du collège en co-finançant automatiquement tous les projets acceptés par le Rectorat jusqu'à hauteur de 25 à 30%.

Ce collège appartenant à une ZEP travaille dans des conditions difficiles en raison de son recrutement dans des milieux très défavorisés qui subissent le contre-coup des difficultés que connaissent certaines activités notamment portuaires. A travers l'activité qu'il déploie au sein de la ZEP dont il est le pilote, sa préparation à la rénovation, ses actions d'ouverture sur l'environnement il essaie de réagir contre les effets négatifs que présente le contexte dans lequel il se trouve.

2.3 Collège C5

Situé dans une zone de la banlieue de l'agglomération parisienne, cet établissement est de taille modeste. L'effectif global, 467 élèves est composé, pour un tiers, d'élèves appartenant à des populations immigrées.

. La structure pédagogique

Elle est marquée par la faiblesse de la filière de préapprentissage. Elle comporte bien une CPA, mais les élèves proviennent essentiellement de l'extérieur (l'an dernier un seul élève provenait de l'établissement). Ceci s'explique par le fait qu'il y a très peu de sorties en fin de cinquième, les élèves rentrant dans leur très grande majorité en quatrième (10 élèves seulement, l'an dernier, sont entrés en première année de CAP en trois ans).

A la fin de la troisième il y a peu d'élimination, 45% des élèves entrent en seconde, 12% redoublent, les autres dans leur grande majorité vont en BEP. A travers ces chiffres on décèle une politique affirmée de conduire les élèves au plus haut niveau possible, celle-ci s'appuyant sur une volonté de la Direction et des équipes éducatives d'utiliser au maximum les ressources que permettent de dégager les dispositions institutionnelles et les initiatives en direction de l'environnement.

Ce collège préparait activement la rénovation qui devait être effective à la rentrée suivante. Toutes les classes de sixième et cinquième fonctionnaient déjà par groupes de niveau. Une partie des professeurs d'éducation manuelle avait déjà reçu une formation spéciale de 35 semaines pour l'enseignement de la technologie, d'autres l'année même suivaient ce type de stage. L'établissement avait reçu un outillage important (machines-outils, perceuse, plieuse, poste à souder, table à dessin, six claviers de machines à écrire) et orienté vers les technologies nouvelles : robotique, gestion. Dix heures d'informatiques étaient assurées en tant que cours de troisième, dix professeurs ayant été formés à cet effet.

. L'ouverture sur l'extérieur

A travers le projet d'établissement, les objectifs tels que le définit le chef d'établissement sont les suivants : "*Obtenir une réelle socialisation des élèves et une ouverture sur la vraie culture*".

Cette déclaration marque un souci de ne pas séparer des préoccupations d'ordre technique et d'ordre culturel.

Sur ces objectifs dont la réalisation demande le développement des relations avec l'environnement, un accord massif du Conseil d'établissement s'est manifesté. Cette politique s'est traduite par des PAE visant à faciliter l'orientation, visites de chantiers, d'usines, stages de deux jours dans les LP, des carrefours de métiers avec le concours des parents, et des jumelages.

Deux conventions avaient été signées en 1985 :

- l'une avec Suchard Tobler (chocolaterie) : la collaboration s'est développée avec le service informatique de gestion ;
- l'autre avec l'aéroport d'Orly-Roissy qui permet la réalisation d'un PAE connaissance de l'entreprise qui se traduit par un recensement des professions et des interviews de professionnels.

CHAPITRE II

Lycées à "tendance" enseignement général

Un premier examen des caractéristiques de ces établissements et d'éléments portant sur leur politique d'ouverture sur l'extérieur (cf tableau 2) permet d'abord de distinguer nettement le lycée L1 (notamment en raison de sa structure pédagogique) et de l'opposer au lycée L2 qui pratique une large politique d'ouverture sur l'extérieur. Entre ces deux situations extrêmes, les lycées L3 et L4 occupent une position intermédiaire, ce qui leur confère une particularité propre à chacun d'eux, qui tient à l'importance du recrutement féminin dans le cas de L3 et à la présence des sections de LP dans le cas de L4.

Tableau 2

Les lycées à tendance enseignement général enquêtés (Caractéristiques)

Lycées	Origine	Situation	Recrutement	Structure pédagogique	Formation continue	PAE	Jumelage
L1	Lycée class. et moderne très ancien	ville banlieue résidentielle de l'agglomération parisienne	milieux sociaux très favorisés	importance des classes préparatoires aux gdes écoles	Etablissement d'appui du GRETA	Pas de PAE	oui
L2	ancien EPS puis collège moderne et techn puis lycée	grande ville de province	milieux sociaux favorisés (enseignants)	2ème TSA BTS en projet	oui	PAE	oui
L3	ancien lycée jeunes filles mixte depuis 1976	ville moyenne de province 50.000	Milieu social diversifié	BTS	oui	PAE	oui
L4	ancien lycée classique et moderne	ville de province 50.000	Milieu social diversifié	Dominante enseignement général mais qq sections LP tertiaire BTS	oui	PAE	oui

1 - LYCEE DE TYPE "TRADITIONNEL" : L1

Le terme "lycée polyvalent" qui désigne encore cet établissement au moment de l'enquête recouvre en fait un très ancien lycée d'enseignement classique et moderne.

La situation de l'établissement présente les caractéristiques qui suivent :

. *La structure pédagogique*

Elle est marquée par :

- par l'importance des classes préparatoires aux grandes écoles : Math Sup, Math Spé, Agro. Vétérinaires dont certaines ont un recrutement national (Vétérinaire, Agro) ;
- l'importance des classes d'enseignement général au niveau du second cycle long et la faiblesse des classes préparant aux bacs technologiques G (le rapport entre les effectifs de ces sections est de 1 à 10 en seconde et première) ;
- la place qu'occupe l'enseignement des langues. Il existe : une section allemande liée à la présence de militaires allemands basés à proximité ; une section anglophone, des professeurs groupés au sein d'une association loi de 1901 y dispensent les cours. Quelques élèves français suivent les cours de cette section. Ces sections ne bénéficient pas du statut international mais préparent au Bac option internationale ;
- l'existence de sections sports-études en athlétisme (à recrutement interrégional) et en pentathlon moderne. Pour ces activités, des conventions (hors jumelage) sont signées avec l'école inter-armes qui prête ses installations (pistes, stades).

Cette structure pédagogique semble bien adaptée aux aspirations et aux goûts des publics concernés. Les parents des élèves appartiennent aux professions libérales, cadres supérieurs de l'industrie du commerce, de l'administration et à une population étrangère (militaires allemands et anglais).

. *L'ouverture sur l'extérieur*

Elle est caractérisée par :

- *La faible implication des enseignants dans le GRETA.*

Le lycée est l'établissement d'appui d'un GRETA (regroupant 24 établissements) mais seule la Direction y est fortement impliquée. Les enseignants semblent (pour l'instant) se consacrer essentiellement à la préparation au baccalauréat et aux concours d'entrée aux Grandes Ecoles.

- *L'absence de projets d'actions éducatives*

- *L'existence des premiers jumelages* à travers lesquels s'amorcent des relations avec les entreprises. L'un a été conclu avec un grand groupe informatique et deux autres avec des banques.

Compte tenu de la structure pédagogique, des pratiques des différents acteurs, de la politique et des projets de la Direction, du contexte de l'environnement, la situation de l'établissement pourrait évoluer de la façon suivante :

- ouverture de nouvelles classes post-bac : la Direction prévoit la création d'une classe préparatoire à HEC accessible à partir des sections B et d'une classe de BTS action commerciale accessible à partir des sections G ;

- développement des actions à partir de nouveaux jumelages ou de ceux existant déjà.

Outre les jumelages existants, l'établissement a un projet de jumelage avec le Comité départemental du tourisme (dépendant du Conseil Général) qui s'occupe d'accroître les gîtes ruraux. La direction voit là une opportunité intéressante pour les élèves de 1ère G3 et terminale G3, qui pourraient y trouver l'occasion de se préparer à des contacts commerciaux. Les possibilités d'ouverture vers l'extérieur de ces sections tertiaires qui peuvent déjà bénéficier de stages dans les banques, se trouveraient ainsi étendues.

La création d'un centre permanent de formation aux technologies nouvelles au sein du GRETA, et le jumelage avec le grand groupe informatique (IBM) constituent des éléments à partir desquels une évolution importante de l'établissement pourrait se faire. En effet la participation de certains parents d'élèves, cadres dans cette entreprise à l'animation des activités informatiques du foyer socio-éducatif, l'ouverture faite aux élèves des grandes classes, les stages proposés aux professeurs, peuvent contribuer à modifier l'optique des différents acteurs notamment celle des enseignants. Les motivations des élèves qui pourraient se développer autour de l'aspect informatique, technologie nouvelle, l'ouverture sur une entreprise de pointe sont susceptibles d'influencer l'attitude des professeurs.

2 - LYCEE LARGEMENT OUVERT SUR L'EXTERIEUR : L2

Ce lycée dit "polyvalent" a pour origine une Ecole Primaire Supérieure (EPS) créée en 1882 à laquelle est adjointe en 1927 une école pratique de commerce ; il devient en 1941 Collège Moderne et Technique, en 1960 Lycée Municipal, en 1962 Lycée d'Etat. En 1977 le premier cycle est détaché et érigé en collège mais reste dans les mêmes locaux.

Tant par sa structure pédagogique que par les relations qu'il entretient avec l'environnement cet établissement diffère assez nettement du précédent.

. *La structure pédagogique* est marquée par :

- l'absence de Classes préparatoires aux Grandes Ecoles et de classes préparant au BTS (une classe de BTS action commerciale devait être mise en place à la rentrée de 1986) ;
- la place importante au niveau du second cycle long, à côté de sections d'enseignement général, de sections préparant aux bacs technologiques G1-G3 (qui représentent un quart des effectifs de terminale) ;
- l'existence de plusieurs options à caractère technologique : option facultative technologie, option informatique en seconde et première, option gestion en seconde. La diversité des options offertes facilite le recrutement hors district ;
- l'existence d'une seconde "technologie des services automatisés" dont l'enseignement est assuré en collaboration avec un lycée technologique voisin permet de réagir contre la tendance à orienter vers le technique sur la base de l'échec scolaire.

. *L'ouverture sur l'extérieur*

Les relations avec l'environnement

Elles se sont développées dans plusieurs directions et utilisent divers canaux. Elles passent notamment à travers les jumelages dont la signature s'inscrit dans le prolongement d'une politique déjà amorcée antérieurement. A la fin de janvier 1985, sept conventions avaient été déjà signées, d'autres étaient en projet.

Pour le développement de cette politique, l'accent est mis sur la nécessité pour les membres de la communauté scolaire de prendre en charge sa définition et sa réalisation, sur la nécessité aussi d'une réciprocité des échanges entre les partenaires. Dans cet esprit, quatre directions sont proposées, (pour chacune d'elles une personne est chargée de faire le point de toutes les suggestions) :

- poursuite de l'expérimentation en cours : sensibilisation à la vie de l'entreprise : 45 élèves, par groupes de 5, ont effectué 3 demi-journées de stage en entreprise. Un dossier sur chacune des entreprises a été réalisé. Dans le cadre des jumelages, une semaine de stage est envisagée ;
- l'entreprise, source d'information et de formation : l'entreprise doit être ouverte à toute demande de documentation, accueil des élèves pour des stages "longs" en entreprises, intervention de spécialistes de l'entreprise, au lycée (conférence, étude de cas...) ;

- contribution de l'établissement à la mise en oeuvre du plan de formation du personnel de l'entreprise ;

- mise en place de stages pour le personnel (gestion, informatique, droit, expression, etc.

La réalisation de travaux en commun.

Elle pourra porter sur des PAE à dimension scientifique et technique. D'autres projets sont prévus avec une entreprise d'informatique :

- mise au point de stages spécialisés (exemple à destination des médecins), pour l'utilisation des matériels et logiciels de l'entreprise ;

- réalisation des logiciels avec les élèves en collaboration avec l'école des mines et une entreprise d'informatique.

Un autre volet de l'action d'ouverture de l'établissement est constituée par son implication dans une importante opération portant sur les technologies de la communication (plus précisément la technologie de l'image)¹. Il fait partie d'un Institut régional de formation en art et en technologie de l'image (IRFATI). Placé sous la tutelle de la mission académique de formation des personnels de l'éducation du rectorat qui a mis à sa disposition un professeur de l'école d'architecture, cet institut comprend outre le lycée, l'université, l'école d'architecture, le musée d'art moderne et une entreprise travaillant dans ce domaine. Il compte être un centre de ressources en matière d'image informatique et fournir notamment des enseignants. Il veut associer des concepteurs et des réalisateurs à travers la participation de l'Education nationale, des pôles de recherches scientifiques et culturelles de chefs d'entreprises de constructeurs de matériel informatique. Par les liens étroits avec le musée de la ville, il prépare l'ouverture fin 1987, d'un grand musée d'art moderne et contemporain, marquant ainsi la volonté de concevoir une culture globale de l'image.

Comptant travailler en direction des publicitaires, il lance :

- l'idée d'une licence d'arts appliqués aux technologies de l'image ;

- d'un BTS communication et actions publicitaires au lycée où il est logé ;

- enfin, cet institut collaborera au centre de l'imagerie numérique que la Mairie a décidé de créer dans les locaux d'une ancienne usine désaffectée.

¹ Un collège implanté dans le même site et qui jusqu'en 1971 a constitué le premier cycle du lycée est axé sur la technologie du son.

Le projet déposé près de la région a reçu une première subvention d'un million de francs.

La Direction du lycée estimant que le créneau de l'image numérique est très porteur, semble consacrer d'importants efforts dans cette opération. La désignation des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration s'est faite en relation avec ce projet puisque l'une d'entre elles est le Conservateur du Musée, l'autre ayant été désignée par la région (mais sa nomination a été suggérée par le Proviseur).

Le Conseiller général au sein du Conseil d'Administration était conseiller municipal. Le Proviseur, qui le connaît, a suggéré sa nomination.

3 - LYCEE MIXTE (A DOMINANTE FEMININE) : L3

Cet établissement très ancien (fondé en 1888), est à l'origine un lycée de jeunes filles devenu mixte en 1976. Mais la mixité est restée limitée : un quart seulement des élèves entrant en seconde sont des garçons. Cette caractéristique influence assez largement sa structure pédagogique et le champ de ses relations avec l'extérieur.

. La structure pédagogique

La structure pédagogique de cet établissement polyvalent qui comprend des sections A, B, C, D, F8, G1 est marquée par :

- l'importance des sections conduisant à des bacs technologiques dans des spécialités tertiaires F8, G1 (20% des effectifs de terminale) et dans les sections économiques B ;
- l'existence de classes préparant au BTS Secrétariat de Direction Option A ;
- l'absence de classes préparatoires aux Grandes Ecoles, mais la direction devrait ouvrir une section préparatoire à HEC qui serait un prolongement pour la section B ;
- l'orientation économique et tertiaire des formations de cet établissement qui contribue à façonner (sinon à les déterminer entièrement) ses relations avec l'extérieur.

. L'ouverture sur l'extérieur

Ces relations avec l'extérieur se traduisent par :

- des stages pour les sections F8 (stage obligatoire) d'une durée d'un mois qui se déroulent de fin novembre à fin décembre ;
- des stages pour les STS - stages réglementaires d'une durée de trois mois ;

- des stages pour les classes de G1 d'une durée de 7 à 8 jours. Il s'agit de stages de contact ;
- enfin des stages d'observation d'un jour pour des élèves de sections d'enseignement général.

Les PAE s'inscrivent au moins au niveau des thèmes dans la même orientation à dominante économique et sociale :

- PAE : analyse économique du département ;
- PAE : traitement informatique des données électorales de 1932 à 1936.

Les sections économiques tant au niveau des élèves que des enseignants constituent la base sur laquelle se sont développés ces PAE, mais il y a une extension vers d'autres classes Première S, Première A.

La plupart des jumelages sont liés aux conventions de stage pour les classes F8, G1, BTS. La convention de stage n'est alors qu'une annexe de la convention de jumelage, les entreprises concernées appartenant au secteur médico-social (hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, troisième âge, services sociaux, administrations sociales), services, banques. Il n'existe qu'un ou deux jumelages en dehors de ces secteurs.

Dans le cadre des actions menées par cet établissement, il convient de noter la banalisation d'une semaine de l'emploi du temps. Les cours sont supprimés et remplacés par des conférences faites par des intervenants extérieurs. Cette initiative, qui date de 1976 et a rencontré au début une certaine réticence de la part des enseignants, est aujourd'hui acceptée par tous.

. Le système relationnel

Il s'appuie sur des moyens institutionnalisés.

Au sein du Conseil d'administration siègent au titre des personnes qualifiées :

- le représentant du Président de la Chambre de Commerce ;
- le président de la Fédération des oeuvres laïques. Le lycée a d'importantes activités associatives et travaille pour cela avec la Fédération des oeuvres laïques (FOL) dans le milieu rural du département ;
- le représentant de la région qui est le maire de la ville d'implantation.

Outre l'utilisation des possibilités offertes par les institutions l'établissement développe des relations avec l'extérieur à travers les liens qu'il

entretient avec la jeune chambre économique, les Club's Services, le Lion's Club.

4 - LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL + QUELQUES SECTIONS LP : L4

. La structure pédagogique

La structure pédagogique assez diversifiée de cet établissement qui compte 2 500 élèves, dont 1 800 pour les formations du Lycée, le reste pour celles de LP, est très largement le produit d'une histoire. Installé à la sortie de la ville dans les locaux actuels, il a pris le relais du lycée classique et moderne d'origine très ancienne, situé d'abord au centre de la ville.

En 1970-1972, du fait de la création de collèges entraînant la suppression du premier cycle au Lycée, des locaux se sont trouvés disponibles, on y a alors transféré des sections tertiaires de type lycée et LEP du lycée technique voisin qui se trouvait à l'étroit. Le transfert a également porté sur une section d'industrie de l'habillement qui était implantée jusqu'alors dans un LEP (où les formations étaient à dominante bâtiment).

La structure pédagogique actuelle qui au niveau du lycée comporte des sections A, B, C, D, F, G, H est marquée par l'importance relative des sections préparant aux Baccalauréats de technicien "G1, G2, G3" qui constituent près du tiers des effectifs de classes de terminale. Elles débouchent sur des classes préparant au BTS : comptabilité et secrétariat.

Les formations de type professionnel, sauf celles concernant le CAP habillement-fabrication, sont toutes des formations de type tertiaire.

CAP - Vendeur

BEP

Sténo-dactylo correspondancier
Agent de secrétariat sténo-dactylo
Comptabilité
Agent des services administratifs et informatique
Commerce

La structure pédagogique est caractérisée par une certaine continuité dans les filières qui se traduit par l'existence d'une première d'adaptation G facilitant le passage vers les sections préparant aux baccalauréats technologiques dans ces spécialités.

Les formations de cet établissement sont donc largement orientées vers l'enseignement général et les spécialités tertiaires de l'enseignement technique.

. L'ouverture sur l'extérieur

Les séquences éducatives

L'établissement est confronté au problème des séquences éducatives pour les formations données dans ses sections de type LEP. Elles se déroulent pendant une durée de quinze jours en une seule fois, sauf pour le commerce où elles portent sur deux périodes de quinze jours pour les petits commerces afin d'en montrer deux.

Les autres stages concernent les BTS, une expérience en outre a été tentée au niveau des premières G. A travers les séquences éducatives et les divers stages c'est environ 150 à 200 entreprises qui son concernées.

Les jumelages

Ils ont été conclus avec trois banques (Crédit Agricole, Crédit Industriel de Normandie, Société Générale), une entreprise de transport (Société de déménagement), une entreprise de vente de matériaux de construction (qui pratique la gestion informatisée des stocks). Ces conventions de jumelage ont facilité la mise en place des stages dans les entreprises. La direction souhaiterait ne pas les orienter uniquement vers le secteur tertiaire mais aussi vers les entreprises industrielles et établir des liens avec les laboratoires scientifiques afin de sensibiliser les élèves des sections d'enseignement général aux aspects scientifiques et techniques de la réalité environnante.

Les PAE

L'un a porté sur une rétrospective du commerce dans la ville, il a donné lieu à une exposition ; la municipalité intéressée l'a reprise ainsi que la Chambre de Commerce. L'autre a porté sur l'évolution des techniques sur l'industrie de la soie (peinture sur soie). A l'origine des professeurs sont allés en visite dans la région lyonnaise, ils ont sensibilisé leurs élèves. Plusieurs classes et plusieurs professeurs ont été concernés, la participation a concerné des agents de services. Finalement ce PAE a mis en mouvement plus de personnes que le précédent.

Le développement des relations avec l'extérieur grâce notamment aux jumelages, a entraîné l'augmentation des ressources provenant de la taxe d'apprentissage et facilité l'appel à des intervenants extérieurs dans les cours.

CHAPITRE III

Lycées professionnels (seuls)

Les lycées professionnels observés pratiquent tous une politique active d'ouverture sur l'extérieur, qu'ils soient d'origine ancienne comme LP1, LP2 ou LP3 ou d'origine récente comme dans le cas de LP4 (cf tableau 3).

Les éléments qui permettent d'opérer une première distinction parmi eux sont constitués par certaines caractéristiques de leurs relations avec l'extérieur : ancienneté très grande dans le cas de LP1 et de LP2, grande diversité dans le cas de LP3. On distinguera donc :

- deux LP ayant des relations anciennes avec l'extérieur LP1 - L2 ;
- un LP menant une politique très diversifiée d'ouverture sur l'extérieur ;
- un LP de création récente largement ouvert sur l'extérieur.

1 - DEUX LYCEES PROFESSIONNELS AYANT DES RELATIONS ANCIENNES AVEC L'ENVIRONNEMENT

1.1 Lycée professionnel LP1

L'établissement a pour origine un centre d'apprentissage créé par la profession (automobile). L'Education nationale a ensuite pris le relais et lui a donné sa forme actuelle à partir de 1966.

. La structure pédagogique

Cet établissement assure des formations dans des spécialités de type tertiaire et de type industriel mais celles-ci prédominent tant au niveau BEP que CAP. Elles sont orientées vers la réparation automobile, et les machines agricoles, la conduite poids lourds, la maintenance de matériel de travaux publics et de manutention. Il présente en outre la particularité d'avoir deux CFA annexés :

- un CFA auto (240 élèves) avec une annexe située dans une ville distante de 40 kilomètres ;
- un CFA de la machine agricole.

Tableau 3
Lycées professionnels (Seuls)

Lycée professionnel	Origine	Situation	Structure pédagogique	Formation complémentaire	Formation continue	PAE	Séquences éducatives	Jumelage
LP1	ancienne 1945 -Centre d'Apprentis de la profession réparation auto	petite ville zone agricole proche de la région parisienne	CAP BEP Dominante spécialistes indust (réparation auto machine agricole) + 2CFA (auto et machine agricole Bac prof. en projet (tertiaire))	oui	oui hors du cadre du GRETA	néant	oui importantes depuis 1979	6 signés 6 en préparation (1)
LP2	ancienne 1947	zone sub-urbaine de la région parisienne 30 km de Paris	CAP bâtiment Mécanique BEP Chaudronnerie Electricité Spécialités tertiaires Bac prof. en projet	oui		oui PAE amélioration du cadre de vie scolaire	oui importantes et anciennes	oui 7 conclus 3 en préparation
LP3	ancienne 1947	petite ville en zone rurale à proximité d'une zone très industrialisée	CAP Chaudronnerie Mécanique BEP Mécanique Electricité Bac prof. des services automatisés	oui	faible GRETA en difficulté	oui plusieurs PAE	oui	oui 3 signés
LP4	récente 1983	banlieue d'une grande agglomération de province	Prédominance des BEP et CAP en 2 ans recrutant après la 3ème - Formations tertiaires et industrielles. celles-ci prédominent (réparations automobiles) Bac prof. en projet	oui très importante	oui	néant	oui importante	oui

(1) Pour les jumelages situation au moment de l'enquête 1er semestre 1986

A la rentrée de 1986 la préparation à un Bac professionnel du secteur tertiaire (agent de bureautique) devrait être assurée. L'établissement a le souci de "prendre à temps le train" dans le domaine de la bureautique et de l'informatique.

L'histoire et la structure pédagogique (notamment 2 CFA) de cet établissement explique le fait qu'il entretienne des relations privilégiées avec les professions de l'automobile. L'enracinement très profond de ce lycée professionnel s'explique par le fait que souvent les parents des élèves actuels ont été eux-mêmes élèves de l'établissement et que certains responsables, tels le chef des travaux ancien élève du CFA, ont un important réseau de relations parmi les garagistes du département.

. L'ouverture sur l'extérieur

La politique d'ouverture sur l'extérieur est caractérisée par :

- l'absence de PAE ;
- l'importance des séquences éducatives en entreprise et des jumelages ;
- le rôle de la formation continue.

Les séquences éducatives

Elles existent depuis leur institution en 1979. Le proviseur qui est à la tête de l'établissement depuis cette date, avait organisé antérieurement dans un autre établissement ce type d'action à titre expérimental. Elles concernent tous les élèves (CAP seconde et troisième année, BEP première et seconde année) dans les spécialités industrielles et tertiaires, elles sont d'une durée de deux à trois semaines (soit quatre à six semaines pour la scolarité). Environ 300 entreprises accueillent les élèves pour ces séquences.

Les jumelages

Six jumelages ont été signés, autant sont à mettre en forme.

L'objectif poursuivi est d'approfondir des relations existant déjà. Les conventions sont adaptées à chacun des contractants, avec la chambre syndicale de la réparation automobile CNRSA, il s'est agi au départ d'une convention cadre, d'autres ont été signées notamment avec Renault Véhicules Industriels (RVI) et avec ESSO. Ces conventions portent sur :

- les séquences éducatives en entreprises ;
- la sous-traitance de certains travaux ;
- le prêt de matériel et d'outillage ;
- mise à disposition de locaux, atelier-entreprise ;
- équipement que l'entreprise peut apporter soit en dotation, soit en taxe d'apprentissage ;
- soit en formation en alternance ;
- embauche prioritaire d'élèves.

La formation continue est un des éléments qui jouent un rôle important dans les relations que l'établissement entretient avec les entreprises. Elle s'est développée hors du cadre du GRETA que la direction considère comme une structure trop lourde. Son action dans ce domaine est marquée par un refus total des actions prioritaires, 16-18 ans après des expériences jugées peu satisfaisantes. Le LP assure des formations pour les chômeurs en fin de droit et réalise des stages de formation dans le cadre du 1% à la demande d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises.

L'établissement est en liaison permanente avec la profession, et les dispositions institutionnelles relatives au jumelage ont officialisé cette liaison en la renforçant. Au sein du Conseil d'administration siège le concessionnaire Peugeot trésorier de la Chambre syndicale de la réparation automobile.

Selon le chef d'établissement, il propose au Conseil d'administration des questions qui sont réglées d'avance, il tient au courant les parties intéressées de ce qu'il fait par l'intermédiaire de la Commission Permanente.

1.2 Lycée professionnel LP2

Il s'agit d'un établissement ancien.

. La structure pédagogique

Elle est marquée par un relatif équilibre entre les préparations aux BEP et CAP, par la prédominance dans ce dernier type de préparation, des formations de type industriel qui sont orientées vers les spécialités du bâtiment et de la mécanique (mécanicien d'entretien, tourneur, fraiseur).

Pour le BEP, les formations sont orientées dans les spécialités industrielles vers : la chaudronnerie, l'électricité, et dans les spécialités tertiaires vers : sténo dactylo correspondancièrre, agent de secrétariat, sténo dactylo, agent administratif ayant des services administratifs et informatiques.

Il n'existe pas encore de bac professionnel mais il est envisagé d'en demander la préparation dans les spécialités : usinage, chaudronnerie, électricité.

Des formations complémentaires sont assurées en électricité, automatisme, informatique industrielle.

. L'ouverture sur l'extérieur

Les actions d'ouverture se développent surtout à travers les séquences éducatives en entreprise et les jumelages. Néanmoins, l'établissement a réalisé un PAE de type III (amélioration du cadre de vie scolaire) : aménagement d'un dortoir qui a été transformé en foyer. Dû à l'initiative

des élèves, ce projet a concerné les professeurs et les élèves des différentes spécialités, un conseiller d'éducation, et un maître d'internat.

Le financement a été assuré par l'Education nationale et par les ressources propres de l'établissement tandis que des entreprises ont fait des dons de matériel.

Les séquences éducatives sont très anciennes. Elles existent depuis 1980-1981 pour les sections commerciales. Elles portent sur des effectifs importants (292, dont 100 pour les spécialités tertiaires). Plus de 200 entreprises sont concernées.

Les jumelages : 7 accords avaient été conclus (janvier 1986), 2 ou 3 étaient en préparation avec des entreprises de chaudronnerie, ouvrages métalliques, mécanique générale, chimie-plomberie.

Ces conventions prévoient les échanges de services :

- collaboration technique entre le lycée professionnel et l'entreprise ;
- l'utilisation réciproque de matériel ;
- la fabrication pour des entreprises qui fournissent la matière d'oeuvre ;
- le lycée professionnel a fabriqué en petites séries des pièces simples petites plaquettes (mais problème technique à résoudre). En chaudronnerie le LP ira peut-être jusqu'à la fabrication de prototype ;
- visites d'entreprises par les élèves qui peuvent être des visites générales ou des visites sur un problème technologique complexe pour expliciter une notion de technologie.

Le LP dispose d'une machine à commande numérique (mécanique) mais en général le matériel est traditionnel et ancien ; il a reçu 4 micro-ordinateurs en plus de ceux achetés avec ses ressources propres.

Les ressources de l'établissement, outre les dotations diverses, proviennent des ventes d'objets.

Cet établissement relativement ancien (créé en 1945) bénéficie sans doute de ce fait d'une antériorité dans les relations avec les entreprises qui apparaissent assez développées.

Le réseau ancien de relations avec les entreprises, consolidé à travers les séquences éducatives, a permis de déboucher sans difficultés sur les jumelages.

2 - UN LYCEE PROFESSIONNEL PRATIQUANT UNE POLITIQUE DIVERSIFIEE D'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR : LP3

Cet établissement assure des formations de type industriel dans les spécialités : chaudronnerie, mécanique, électrotechnique. Sa capacité d'adaptation se marque par :

. La structure pédagogique

Elle intègre les dernières transformations institutionnelles avec l'existence d'une quatrième technologique, et d'une préparation au bac professionnel des services automatisés.

. L'ouverture sur l'extérieur

Importantes et diversifiées, les actions d'ouverture sur l'extérieur passent à travers les projets d'actions éducatives, les séquences éducatives, les jumelages, ou des actions qui n'entrent pas dans un cadre institutionnalisé et ont permis de nouer de nombreux contacts avec l'extérieur.

Les séquences éducatives

Elles concernent toutes les formations de CAP et de BEP (soit environ 200 élèves) qui sont accueillis pour des durées de deux à cinq semaines suivant les spécialités, par une centaine d'entreprises qui, à de rares exceptions comme la Régie Renault, sont de petite taille.

Les projets d'actions éducatives

L'établissement a réalisé ou a en cours de réalisation plusieurs projets d'actions éducatives (PAE). Pour certains d'entre eux il utilise ses seules ressources, c'est le cas par exemple pour la construction d'une batterie de chauffe-eau pour la salle de gymnastique, pour d'autres il utilise des collaborations extérieures.

Dans le cadre d'un PAE inter-établissement s'appuyant sur quatre établissements, chacun conservant son autonomie (l'un assurant la coordination), il a participé à la réalisation d'un robot pédagogique à partir d'un nano-réseau.

Ce lycée professionnel a repris seul ce type de projet et l'a fait évoluer d'un robot pédagogique vers la réalisation d'un véritable objet industriel.

Parallèlement à ce projet, un autre portant sur la réalisation d'un petit robot pédagogique - répondant à une demande de participation à un concours d'innovation technologique - est en cours d'élaboration.

Les jumelages

Sollicité un peu rapidement en octobre 1984, l'établissement a établi quatre protocoles d'accord : avec une entreprise de métallurgie de surface, une entreprise d'automatisme de pétro-synthèse (Profil Rhône-Poulenc) et la Régie Renault. L'entreprise de métallurgie de surface n'a pas finalement donné suite à ce protocole d'accord, mais continue d'entretenir de bons rapports avec le lycée professionnel. Elle accueille des élèves en séquences éducatives, leur permet de découvrir chez elle du matériel que l'établissement n'a pas.

Les autres entreprises ont signé des conventions dont les contenus mettent en relief :

- les séquences éducatives ;
- la nécessité de prendre contact pour des opérations de formation initiale, donc d'organiser des rencontres pour essayer de définir les besoins.

Eventuellement cela permet de présenter certaines réalisations faites dans le cadre des PAE (Projet robot). Avec la Régie Renault cela ouvre la possibilité de mettre en stage des professeurs pour des actions de formation mises en place par l'entreprise pour son personnel. C'est la cas en particulier pour un stage de deux à trois jours dans le secteur mécanique entretien, intitulé "méthodologie de la panne".

Autres actions

En dehors des jumelages, d'autres actions sont menées qui se traduisent par l'organisation de journées portes ouvertes, réservées aux entreprises.

L'une d'elles, par exemple, a comporté deux tables rondes : l'une sur les métiers de la chaudronnerie et de la métallerie, l'autre sur les métiers de la mécanique et de l'électrotechnique. La participation des entreprises a été jugée intéressante, un compte-rendu des travaux de cette réunion a permis de relancer celles qui n'étaient pas présentes.

Il existe une grande cohérence entre la politique menée menée pour la transformation des structures pédagogiques qui se traduit par des efforts importants pour ouvrir la poursuite d'études au-delà du BEP (bac professionnel), et la politique de développement des relations avec l'extérieur qui utilise toutes les possibilités. Séquences éducatives, PAE, jumelages ce qui se traduit par une multiplicité de contacts avec les entreprises, mais aussi par des relations avec l'IUT (projet robot de type industriel).

3 - LYCEE PROFESSIONNEL DE CREATION RECENTE : LP4

Cet établissement a été créé en 1983.

. La structure pédagogique

Elle est marquée par la prédominance des filières BEP, CAP en deux ans qui recrutent à la fin de la classe de 3ème pour des spécialités tertiaires et industrielles. Celles-ci majoritaires sont orientées vers l'automobile :

- BEP automobile (techniques et services), BEP carrosserie (3 options : constructions, recouvrement, réparation) ;
- CAP en 2 ans : agent de magasinage et de messagerie. Les CAP en 3 ans concernent les seules spécialités : mécanicien-réparateur, carrossier réparateur.

Les spécialités tertiaires comportent les BEP :

- sténo dactylographe ;
- agent de secrétariat, sténo-dactylographe ;
- commerce option B - employé du service de vente, comptabilité.

Les formations complémentaires sont importantes : elles permettent la poursuite des études pour des élèves possédant :

- un BEP automobile : FC électricité-électronique automobile ;
- un BEP tertiaire : FC adaptation à un emploi polyvalent dans l'administration d'une petite ou moyenne entreprise.

. L'ouverture sur l'extérieur

La stratégie et les objectifs du LP peuvent se définir assez bien à travers la déclaration suivante du Proviseur : *"Le LP prépare ses élèves pour qu'ils puissent s'insérer rapidement dans le milieu professionnel susceptible de les accueillir. Pour cela, l'établissement fonctionne dans des conditions proches de celle d'une véritable entreprise de réparation automobile. C'est ainsi que dans les ateliers industriels, les élèves procèdent à des réparations sur des véhicules appartenant à des particuliers. Ils prennent en charge la commande, la réception, le stockage et la sortie de pièces détachées, effectuent les réparations, établissent les factures pour les clients et participent à la gestion du lycée. Ce système permet une responsabilisation rapide et complète des élèves, dont la motivation pour le métier est vérifiée par les contacts avec les entreprises".*

Ces contacts ont lieu à travers :

- les séquences éducatives : elles concernent la quasi-totalité des élèves. Elles ont une durée de cinq semaines pour tous les élèves de

première année sauf pour les quatrièmes préparatoires et de deux semaines pour les élèves de seconde année ;

- *les jumelages* : une convention a été signée avec Elf-France dont le texte approuvé en Conseil d'administration n'a donné lieu à aucune remarque.

Le projet de convention avec la société FACOM a donné lieu à un débat au sein du Conseil d'administration.

La convention portait sur la mise en dépôt, dans les locaux de l'établissement, de nouveaux matériels produits par la société devant être présentés à des professionnels de l'automobile, mais pouvant durant la durée de leur dépôt (1 an) être utilisés par des élèves de l'établissement sous la responsabilité de leurs professeurs.

Objections soulevées : *"Cette proposition très attrayante du fait de l'utilisation des matériels de haute technicité par les élèves, peut être un danger pour l'établissement qui risque d'être pris comme un support commercial, il faut donc être vigilant"*.

Le proviseur remercie l'intervenant d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur ce "risque" et l'assure que l'équipe éducative est tout à fait consciente des avantages et des inconvénients d'une telle convention. Il est alors demandé de préciser dans la convention que les matériels mis en dépôt par cette société au Lycée Professionnel seront utilisés dans un objectif de formation par les professionnels qui auront déjà fait l'acquisition de ces matériels.

Le projet ainsi corrigé et amendé est approuvé à l'unanimité, soumis le lendemain par le proviseur à la société Facom, et est accepté par elle.

CHAPITRE IV

Les lycées technologiques et les lycées d'enseignement général et technologique associés à des lycées professionnels.

Les unités observés sous ce vocable correspondent à un lycée (le plus souvent un ancien lycée technique) plus un lycée professionnel (sous une même direction) et forment des ensembles importants tant par le volume de leurs effectifs (souvent plus d'un millier) que par les différents niveaux auxquels se situent les préparations assurées (du CAP au BTS). Selon l'état de leurs relations avec l'environnement : importance de leur développement, solidité des bases sur lesquelles elles reposent, on distinguera deux groupes d'établissements.

1 - ETABLISSEMENTS OU LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR SEMBLE REPOSER SUR DES BASES SOLIDES

Qu'il soit ancien ou récent, ce développement bénéficie d'un ancrage solide dans la réalité économique environnante.

1.1 Lycée technologique + Lycée professionnel : LT1 + LT2

Il s'agit de deux établissements techniques anciens, l'un étant à l'origine une école de métiers créée en 1921 (LT1), l'autre une école pratique de commerce et d'industrie créée en 1924 (LT2).

. La structure pédagogique

Elle est marquée par :

- des possibilités d'intervention sur un large éventail de niveaux de formation du CAP au BTS dans des spécialités orientées vers les nouvelles technologies, électrotechnique, électronique ;
- l'existence de classes préparatoires Math Sup, Math Spé TA (qui accueillent une certaine proportion d'élèves issus de bacs de techniciens F) ;
- l'importance des formations complémentaires d'intérêt local.

¹ Dans ce groupe, on a examiné aussi le cas d'un lycée technologique (seul).

Enfin dans le cas de LT2 un bac professionnel maintenance du matériel audio-visuel et électronique grand public avait déjà été mis en place. Dans le cas de LT1 un bac professionnel orienté vers la fabrication mécanique et l'électronique était en projet.

. L'ouverture sur l'extérieur

Les relations avec les entreprises sont anciennes et denses, elles ont pu s'appuyer sur un environnement favorable, marqué par la présence d'entreprises importantes d'une haute technicité. Notons toutefois que dans le cas de LT2 une adaptation de la structure pédagogique a dû se faire compte tenu des profondes transformations qu'a connues le tissu économique, autrefois marqué par les industries textiles alors qu'aujourd'hui prédominent les industries électroniques, les télécommunications, l'automobile. Dans les deux cas la formation continue joue un rôle important tant par l'importance des actions menées que par leur diversité.

Les séquences éducatives : dans les deux cas elles ont connu un développement limité après des débuts modérés dûs partiellement aux réticences des enseignants.

En ce qui concerne les PAE, les jumelages et les actions de production, les deux établissements présentent des particularités importantes.

- Lycée technologiques + lycées professionnel : LT1

Les PAE

D'une façon générale le chef des travaux du LT est assez critique vis-à-vis des PAE. Il semble que les reproches formulés puissent se regrouper autour des points suivants :

- les PAE relèvent d'une structure administrative rigide mal adaptée à l'enseignement technique ;
- l'apport financier est jugé dérisoire par rapport à celui que peut procurer d'autres actions.

Malgré cette appréciation d'ensemble défavorable, les actions menées dans le cadre des PAE sont importantes. Ainsi elles ont porté en 1984-1985 sur la réalisation :

- d'un film publicitaire sur l'enseignement technologique à destination des collèves ;
- d'un simulateur pour les collèves ;

Tableau 4

Les lycées d'enseignement technologique et
les lycées d'enseignement général et technologique
+ lycée professionnel

Etablissements	Origine	Structure pédagogique	Spécialités	Formation continue	PAE	Séquences éducatives	Jumelages	Autres actions
LT1 + LP	ancienne Ecole de Métiers 1921	Math Sup Math Spé BTS	Prédominance des spéc.in- dust.élec. électron. mécanique	importante formation post BTS	oui importante	oui moyen	oui important	produc. pour les entrepr.
LT2	ancienne école pratique de commerce et d'industrie 1924	Math Sup Math Spé BTS Bac Prof	Prédominance des spéc.in- dust élec. et électron.	importante	oui	oui	oui important	
LT3	récente 1976	BTS	Mécanique microtech Electrotechn. Electronique	Importante	oui importante	oui	oui important	
LT4	ancienne	BTS	Importance des spécialités du plastique	importante en développement	oui importante	oui	en projet	produc. pour les entrepr.
LT 5	ancienne Un CFA devient LEP puis lycée d'ens.gén. et technol.	Lycée très polyvalent Ens.gén. Ens.tech.long Ens.prof.	Chaudronnerie Mécanique G1 - G2	faible	oui important	oui	oui	produc. pour les entrepr.
LT6	récente		Electricité Electronique	oui	peu important	non	non mais projet	
LT7	ancienne école pratique de commerce et d'industrie	BTS fabricat. textile (bonneterie) Bureau d'études	Mécanique Electricité Automobile Fabricat. textile	oui	oui		oui une dizaine	
LT8	ancienne	BTS Bur.d'études Mécanique BTS BTS sciences informat.	Large éventail des spécialités secon.F1-F2 F3 et tert.	oui	oui peu développé	oui difficile	oui	
LT9	ancienne EPS de filles puis section tert	Lycée très polyvalent Ens.gén., techn.prof.	Mécanique Electricité Sections tert.G1,G2 G3		non	oui	oui trois	produc. pour les entrepr.
LT10	ancienne	BTS Electrotech Gest.Entr. Compt.Secrét.	Mécanique Electricité Tertiaire G1 - G2 G3	oui	oui	oui	en projet	

- d'un robot pédagogique en collaboration avec une entreprise. Ce PAE a mobilisé toutes les classes du lycée, les professeurs d'enseignement général ont été impliqués, mais ce sont surtout le chef des travaux, les professeurs de spécialité, la documentaliste qui ont été concernés. Le chef des travaux fait observer que ce n'est pas le PAE robotique qui a déclenché le travail avec les entreprises qui existait bien avant.

En 1985-1986 était en projet un tour à commande numérique pédagogique.

Les jumelages

L'établissement a conclu une quinzaine de jumelages avec des entreprises. Un jumelage est envisagé avec l'Ecole Centrale.

Dans le cadre de jumelage ou en dehors, des fabrications (prototype ou petite série) sont assurées ; par exemple : fabrication de pièces pour une entreprise de matériel agricole, fabrication avec la Régie Renault de cinq robots pédagogiques. Dans ce type de réalisation le lycée professionnel travaille plutôt comme atelier de fabrication et le lycée technique comme bureau d'études.

Cet établissement dont la structure pédagogique est fortement tirée vers le haut (il est envisagé progressivement de ne plus recruter qu'à partir de la troisième pour les CAP et BEP), bénéficie d'une bonne insertion dans l'environnement due assez largement aux liens anciens existant entre les professeurs et les ingénieurs des entreprises. Certains parmi ces derniers ont enseigné au lycée soit à temps plein, soit à temps partiel.

- Lycée technologique + lycée professionnel - LT2

Outre les séquences éducatives qui n'ont connu qu'un développement modéré mais pour lesquelles l'établissement n'éprouve aucune difficulté à trouver des entreprises d'accueil², les relations avec l'environnement passent à travers les jumelages. Un accord a été conclu avec une entreprise de réparation et négoce de matériel automobile, deux autres sont en cours de négociation avec une entreprise artisanale d'électroménager, et une grosse entreprise de matériel électronique. En outre des pourparlers sont engagés avec la Direction Régionale des Télécommunications.

² Il trouve même des séquences pour les LP situés dans un milieu plus rural. Il accueille alors à l'internat des élèves venus faire ces séquences.

Les engagements principaux pris par les contractants sont mentionnés de façon précise dans la convention :

1. L'entreprise accepte de prendre en stage des élèves du lycée dans les limites annuelles suivantes : un étudiant de première année de BTS électronique en juin ; trois élèves du LP pendant au maximum trois fois trois semaines, chaque période ayant lieu dans un service différent (mise au point, électricité, injection).
2. Un représentant de l'entreprise dans le cadre d'un échange de vue sur les formations possibles et l'évolution des techniques et postes de travail, collabore à l'évolution de la formation complémentaire : "Diagnostic entretien en électricité et électronique (carburateur, diesel)" conjointement avec d'autres entreprises et les services habilités à l'Education nationale.
3. L'entreprise participe à la formation continue des professeurs pour ce qui touche au fonctionnement de l'entreprise, à l'évolution des technologies, des matériels et des méthodes.
4. En raison de l'intérêt des formations dispensées dans le domaine de l'automobile au lycée, l'entreprise participe au titre de la taxe d'apprentissage, à l'effort d'équipement du lycée.
5. L'entreprise accepte de faire participer au déroulement et aux jurys des examens professionnels et techniques un membre qualifié de son personnel.
6. Le lycée peut faire réaliser, suivant un cahier des charges établi par l'entreprise, des études et des productions d'appareillage unitaire qui auraient un intérêt pédagogique pour la formation des élèves et selon la tarification des objets confectionnés.
7. Le lycée étudiera comment ses moyens pédagogiques peuvent être utilisés pour assurer la formation continue des personnels de l'entreprise.

Cet établissement qui semble faire un effort d'adaptation constant aux changements intervenant dans l'environnement, en entretenant des liens étroits avec les entreprises, utilise aussi à cet effet les institutions. Ainsi au Conseil d'administration siègent au titre des personnes qualifiées :

- pour le lycée : un ingénieur électronicien d'une entreprise avec laquelle il est jumelé ;
- pour le LP : un conseiller de l'enseignement technique et un ingénieur d'un organisme de sécurité.

1.2 Lycée technologique + lycée professionnel LT3 + LT4

Nous avons choisi d'examiner ensemble dans un premier temps, ces deux établissements assez différents par leur structure et leur environnement parce que si leurs relations avec l'environnement sont importantes elles n'ont pas bénéficié, comme dans le cas des établissements examinés précédemment, d'une longue tradition. Leur développement s'est effectué récemment au travers notamment de la formation continue.

L'établissement LT3, créé en 1976 est devenu en 1977 l'établissement d'appui du GRETA. Le proviseur a pris contact systématiquement avec les entreprises. *"Il estimait devoir se présenter comme responsable du GRETA, faire des propositions au nom de cet organisme, lesquelles devaient être reprises par les conseillers en formation continue (CFC) qui visitent les entreprises"*. Cette démarche a pu être facilitée par le fait qu'il avait exercé dans cette ville de taille moyenne comme professeur puis comme censeur au lycée d'enseignement général.

Dans l'établissement LT4 avant l'arrivée du proviseur deux ans avant l'enquête, il n'existait que des cours de promotion sociale et des cours pour les immigrés ; la formation continue ne concernait alors qu'une partie des enseignants et quelques entreprises. Le proviseur a instauré le principe selon lequel le bénéfice de la formation continue va à l'atelier concerné. Cette décision a entraîné une certaine émulation, qui s'est traduite par la multiplication des opérations, concernant les stages jeunes, les actions de reconversion, les actions faites au titre du 1%. Globalement le montant des ressources qui ont été ainsi dégagées, s'est fortement accru.

Les deux établissements dans leurs pratiques de relations avec l'environnement présentent des spécificités que nous allons examiner maintenant.

- L'établissement LT3

. Les relations avec les entreprises existaient avant les dispositions officielles concernant les jumelages, notamment à travers le GRETA, la conclusion de ceux-ci s'est donc inscrit dans la suite logique de ce qui existait déjà, ceci est d'ailleurs rappelé dans le texte même des conventions (Cf. Préambule Art. 2) : *"La collaboration entre le système éducatif et l'entreprise signataire existait déjà depuis longtemps. A titre d'exemple : portes ouvertes, personnel en stage, visite d'élèves, stages d'étudiants, embauches d'élèves, conférences, taxe d'apprentissage et dons, études diverses, jurys d'examens, réalisation de machines, etc."*

A l'initiative du lycée mais aussi parfois des entreprises, seize conventions de jumelage ont été conclues et deux étaient en cours de négociation.

A travers ces conventions les objectifs, outre ceux qui ont un caractère général (rechercher une meilleure qualification des élèves aux technologies modernes, favoriser la participation de l'entreprise au lycée en vue d'une formation plus adaptée aux besoins de l'industrie...), portent sur les points

plus précis : favoriser l'accès des élèves et des professeurs dans l'entreprise en vue de connaître les équipements modernes et les techniques nouvelles, l'organisation de la vie de l'entreprise et réciproquement, faciliter les travaux pratiques et organiser des stages dans les entreprises, en faveur des étudiants techniciens supérieurs pour lesquels les stages sont obligatoires, et dans celui des formations complémentaires d'initiative locale... Les autres dispositions concernent :

- l'organisation des actions de formation permanente en liaison avec le GRETA au bénéfice des personnels de l'entreprise ou du lycée ;
- la réalisation de projets d'action éducative (PAE) et autres activités, prototypes ou machines automatisées dans le cadre d'une collaboration réciproque en bureau d'étude comme atelier ;
- le soutien matériel que les entreprises peuvent apporter au lycée par le biais de la taxe d'apprentissage ou de dons en nature, matériel, matière d'oeuvre ou composants divers ;
- l'examen avec bienveillance des éventuelles demandes d'emploi des élèves du lycée en tant que de besoin.

Projet d'action éducative - En 1984-1985 le lycée a entrepris un PAE particulièrement important. Il a pour origine l'idée du centre d'action culturelle de la ville de réaliser une exposition consacrée à la "mesure du temps" et l'industrie "horlogère". Cette exposition devait être une contribution de la ville au projet "Encyclopédie vivante" organisé au plan national à l'occasion du bi-centenaire de la mort de Diderot. L'intérêt de ce PAE (dont les différents aspects seront développés par ailleurs (deuxième partie) provient de la large interdisciplinarité qu'il entraîne pour sa réalisation, de la perspective dans laquelle il s'inscrit permettant d'aborder le problème de la culture simultanément par diverses approches : scientifique, technique, lettres et beaux arts. Ce dépassement de l'approche scientifique et technique s'est traduit notamment par la mise en évidence à l'aide de textes, du temps subjectif et du temps objectif (professeur de lettres) par la réalisation d'affiches sur le système des temps et modes en allemand (aspect grammatical) à l'initiative du professeur d'allemand.

. *Le système relationnel* - Outre les entreprises avec lesquelles il est en position de dialogue permanent et d'échanges pour les différentes actions : jumelages, stages, PAE..., mais aussi pour la définition de profils de formation, le lycée utilise pour son système relationnel les possibilités offertes par les institutions. Ainsi au sein du Conseil d'administration siège au titre de personne qualifiée un chef d'entreprise qui est pratiquement le délégué des chefs d'entreprises.

Les parents d'élèves apportent un concours positif, faisant bénéficier le lycée des possibilités d'ouverture que leur position sociale permet de faciliter.

Cet établissement de création récente semble s'être ancré solidement dans la réalité socio-économique environnante, ceci tient sans doute aux conditions favorables dans lesquelles il a été créé, mais aussi au dynamisme de la communauté éducative. Le problème sera sans doute pour lui de maintenir le rythme d'ouverture et d'innovation. Il éprouvera peut-être quelques difficultés à renouveler une opération comme le PAE sur la mesure du temps qui nécessite une mobilisation intense de l'ensemble de la communauté éducative.

- Lycée technologique + lycée professionnel LT4

. **L'originalité de la structure pédagogique** de cet établissement réside dans le fait qu'outre des spécialités comme la mécanique, la chaudronnerie, l'électronique, la chimie elle comporte à tous les niveaux CAP, BEP, BT, BTS des formations dans le domaine des matières plastiques (spécialités rares).

Le recrutement pour le LP se fait sur deux districts dans l'environnement immédiat, sauf pour les formations plomberie sanitaire (département) et les matières plastiques, spécialités pour lesquelles seulement 10 LP assurent des formations. Pour ces mêmes spécialités au niveau du lycée technique le recrutement est régional et même national car il n'existe que 4 lycées les dispensant.

. **Les actions visant à dépasser le cadre strict du travail scolaire** portent sur les séquences éducatives des PAE et des activités de production. Les séquences éducatives en entreprises sont encore relativement peu développées, elles ne concernent que des formations tertiaires et portent sur des effectifs limités (20 élèves) d'une durée de 3 à 4 semaines par an. Elles ont lieu en une seule fois.

Les PAE - Ils comportent des PAE de type III (aménagement du cadre de vie scolaire). L'un a consisté à fabriquer une enseigne métallique de l'établissement, un autre a porté sur l'aménagement des locaux d'un laboratoire, il y avait en projet la réalisation de panneaux à l'entrée du lycée indiquant les organigrammes. Un PAE de type I a consisté à utiliser l'informatique pour les mesures dans les expériences de chimie, l'interprétation des résultats étant faite pour les élèves à l'aide de l'informatique. Ce PAE réalisé à l'initiative de deux professeurs est jugé très intéressant d'un point de vue pédagogique par le Proviseur. Les deux enseignants concernés sont impliqués au ministère de l'Education nationale dans des commissions chargées de l'introduction de l'informatique dans les nouveaux programmes. Cette réalisation pourrait avoir des applications intéressantes pour les entreprises. Le dépôt d'un brevet d'invention est envisagé.

Production - Il s'agit soit d'une production propre au Lycée qui se traduit par la construction de canoés kayak (5 à 6 par an) ou de productions faites pour les industriels du plastique (petite série) ceux-ci prêtant des moules. La coopération avec les entreprises peut se heurter à des problèmes de secret (ils sont très forts dans les industries du plastique, le lycée par exemple n'a jamais pu avoir accès aux service d'études et de

recherche). Le lycée a fait avec la SNECMA une tentative de travail sur la flexibilité dans les ateliers.

. **La stratégie de l'établissement** peut s'appuyer sur des ressources assez importantes et en développement, qu'il s'agisse de ressources propres (taxe de formation continue, vente d'objets fabriqués par l'établissement, travaux effectués par les entreprises) ou de financements : ministère de l'Education nationale et ANVAR (pour les PAE) ministère de l'industrie, région. Compte tenu de la double caractéristique de la structure pédagogique qui comporte des spécialités à recrutement régional ou national, la stratégie de l'établissement se situe sur deux plans : l'un au niveau de l'environnement immédiat, l'autre qui le dépasse nettement (pour les spécialités de plastiques). Vis-à-vis de l'environnement immédiat elle passe à travers la Mission locale où le Proviseur occupe une place importante : il est membre du bureau et y représente en même temps le lycée et l'Inspecteur d'Académie. L'établissement a des relations étroites avec un groupement d'industriels de la région : émanation locale du CNPF (également membre de la Mission locale). Le proviseur envisageait la signature d'une convention de jumelage à l'échelon du bassin de formation (2 districts scolaires) qui concernerait alors l'ensemble des établissements de formation et le groupement des industriels de la zone. Il essayait de privilégier cette solution plutôt que celle qui consisterait à ce que le LT signe directement des conventions avec les entreprises. Il avançait comme argument à l'appui de cette solution, le fait qu'elle faciliterait les contacts des établissements d'enseignement général (Lycées et Collèges) avec les entreprises.

L'autre volet du système relationnel de l'établissement est constitué par les liens étroits qu'il entretient avec l'Association des Industriels du plastique. Celle-ci a organisé une journée nationale sur la formation et l'emploi à laquelle a été invitée l'Association des anciens élèves du Lycée Technique. Le Proviseur émet l'hypothèse que la visite d'un représentant du ministère de l'Industrie ayant abouti à l'obtention d'une subvention importante pour acheter un matériel très performant était due en partie à l'influence de la profession.

1.3 Lycée d'enseignement général et technologique + Lycée professionnel LT5

. **La structure pédagogique** de cet établissement de 1 200 élèves (950 pour le lycée, 250 pour les lycée professionnel) est largement polyvalente. Elle comporte un large éventail de sections d'enseignement général A, B, C, D, E et de sections préparant à des bacs technologiques de type tertiaire et industriel. Celles-ci sont orientées au niveau du Lycée d'enseignement général et du Lycée Professionnel vers la chaudronnerie et la mécanique.

La polyvalence semble un élément bien intégré dans la stratégie de l'établissement, elle se traduit par un effort important au niveau de la rénovation des secondes. Celles-ci comportent deux sections avec option technologie des services automatisés et deux sections avec option gestion. Le proviseur pense que pour la première fois des élèves prennent plaisir à faire de la technologie sans être engagés dans une voie technique ; mais

il pense qu'ils pourront retrouver l'enseignement technique (après le bac). Pour l'enseignement technique il existe deux secondes T productive.

. **Les relations avec l'environnement** se sont développées à travers différents types d'actions : formation complémentaire, séquences éducatives, PAE, action de production. La formation continue semble n'avoir joué jusqu'à présent qu'un rôle relativement mineur.

Les formations complémentaires d'intérêt local comportent :

- des formations au niveau BT : chaudronnerie soudage destinées à former des techniciens qui gèrent le problème de la soudure. Elles sont assurées avec le syndicat de la chaudronnerie ;
- des formations post CAP-BEP en mécanique électro- mécanique qui préparent à l'entretien et à la maintenance des machines-outils. Elles bénéficient du concours d'industriels isolés.

Les séquences éducatives

Les premières années, le Conseil d'établissement s'était opposé aux séquences. Elles existent depuis l'année scolaire 1982-83 et concernent les BEP chaudronnerie et les BEP mécanicien monteur. D'une durée de 3 semaines, elles ont lieu en une fois, en mars en 1ère année de BEP et en octobre en seconde année. Elles se déroulent dans une trentaine d'entreprises.

Les conventions de jumelage

Il en existe peu qui soient signées directement avec les entreprises, elles le sont le plus souvent avec des organismes intermédiaires :

- le Centre des jeunes dirigeants qui touche 80 entreprises ;
- le bureau de développement industriel de la ville -BVDI- qui regroupe 200 entreprises sur la localité ;
- une entreprise de conseil en informatique qui est une émanation de la profession chaudronnerie.

Outre un cadre général comme c'est le cas par exemple du jumelage avec le BVDI.

L'objectif de ce jumelage est d'établir un courant d'échange entre l'établissement et l'entreprise.

La convention comporte une annexe portant sur les opérations particulières. Dans ce cas précis, elle porte sur la réalisation d'un PAE destiné à sensibiliser les élèves à la vie de l'entreprise et à l'environnement socio-éducatif. Elle définit les objectifs et fixe les engagements des contractants.

Les PAE

L'établissement a en cours de réalisation un PAE portant sur la construction d'une station électrique flottante qui serait la concrétisation d'une idée d'un inventeur local. Le projet a commencé en 1984, le programme prévoyait la mise en situation du prototype sur le Rhône en décembre 1985, les essais en janvier 1986, puis le lancement de la fabrication. La durée du projet était prévue pour 5 ans.

Actions de production pour les entreprises

L'action la plus significative dans ce domaine porte sur la production en série de pièces pour une entreprise étrangère (Allemagne). Ainsi une série de 200 pièces est déjà partie à destination d'une entreprise située près de Francfort employant 400 salariés et fabriquant des pièces pour rotatives. Cette opération qui sera décrite de façon détaillée plus loin (IIème partie) a concerné non seulement des classes de spécialités industrielles Bac F1, BT et BEP chaudronnerie, BEP mécanique, mais aussi des classes assurant des formations de secrétariat et comptabilité.

. *Le système relationnel* de l'établissement, outre ce que nous avons pu repérer à travers les actions analysées précédemment, s'appuie sur les personnes siégeant au titre des personnes qualifiées au sein des Conseils d'administration : technicien de la mécanique, conseiller de l'enseignement technique pour le lycée, un ingénieur pour le LP.

Il ne passe pas forcément par des canaux institutionnalisés. L'équipe de direction et les professeurs sont très implantés dans la réalité sociale locale en raison de leurs implications dans les activités sportives. Cette attitude s'inscrit sur deux registres :

- l'un consistant à saisir les diverses opportunités pour pénétrer le tissu social environnant afin de développer le niveau relationnel de l'établissement ;

- l'autre porte sur l'image de marque que l'établissement cherche à se donner en prolongeant les efforts qui sont faits dans l'établissement sur le plan sportif notamment par la création de sections à horaires aménagés pour les sportifs de haut niveau, ce qui entraîne d'excellents résultats dans les compétitions.

2 - DES ETABLISSEMENTS OU LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT APPARAÎT ENCORE INCERTAIN

Les cinq établissements que nous étudierons maintenant ont des relations avec l'environnement qui en sont à des stades différents. L'importance, la diversité des initiatives prises sont variables, mais ce qui est commun à tous, c'est l'incertitude qui pèse sur les résultats pouvant être atteints dans l'avenir assez rapproché. On distinguera d'abord deux situations extrêmes :

- l'une étant celle d'un établissement où les relations avec l'environnement sont apparemment peu denses, et peu structurées (LT6) ;
- l'autre étant celle d'un établissement où les initiatives importantes qui ont été prises se sont traduites notamment par la signature de nombreux jumelages. (LT7) ;
- entre ces deux situations on examinera le cas de trois établissements où la situation est moins tranchée.

2.1 Lycée technologique + Lycée professionnel LT6

Il s'agit d'un établissement récent créé il y a une quinzaine d'années. Selon le Proviseur il a été conçu comme une "*véritable annexe du Lycée classique et moderne de la ville*". L'un des éléments qui favorise le recrutement est le large éventail des langues enseignées. Cet avantage est assez typique d'un établissement d'enseignement général.

. Les relations avec l'environnement

Elles sont ponctuelles et peu structurées. Elles utilisent peu les moyens institutionnalisés :

- les séquences éducatives n'existaient pas au moment de l'enquête ;
- quelques PAE avaient été réalisés concernant : la réalisation d'un tableau lumineux par le LP ; de marionnettes automatisées par le LT et le LP.

Les contacts ponctuels comportent des relations avec une organisation de fabricants dans le domaine des télécommunications et avec les PTT. L'établissement n'éprouve pas de difficultés pour trouver des stages de BTS.

Les raisons invoquées pour expliquer cet état des relations avec l'environnement sont :

- d'ordre économique : l'établissement est situé dans une zone résidentielle ne comportant pas de tissu industriel ;
- d'ordre doctrinal : l'attitude d'une organisation syndicale considérée comme ayant un certain poids est jugée incertaine sur ces questions.

Enfin la Direction elle-même évoque à la fois l'intérêt des relations avec les entreprises, mais aussi la crainte d'être trop contraintes par elles. Elle n'est pas hostile à leur développement notamment à travers les jumelages mais aucun accord n'avait encore été conclu. Cependant grâce à la Société Générale jouant le rôle d'intermédiaire, des contacts avaient été pris avec une entreprise cliente de cette banque afin de signer une convention.

2.2 Lycée technologique + Lycée professionnel LT7

Jusqu'à la rentrée scolaire 1985-86, le Proviseur avait sous son autorité un lycée d'enseignement technologique, un lycée professionnel et un collège, date à laquelle le lycée professionnel est devenu autonome avec un Proviseur à sa tête. A l'origine de la cité technique, il y a une école pratique de commerce et d'industrie datant de la fin du XIXème siècle. La structure pédagogique du lycée et du lycée professionnel est marquée par une orientation des formations vers la mécanique, l'électricité, l'automobile.

Les difficultés que connaissent les industries textiles se répercutent sur les formations existant dans ce domaine, le recrutement au niveau du CAP se tarit tandis que les niveaux BT et BTS ne sont pas encore touchés. Les secondes ont été rénovées, elles comportent deux modules de 4 heures de technologie des systèmes informatisés et 4 heures de productique, celle-ci ayant été expérimentée depuis 1984. Une classe de Technicien supérieur productique devait être ouverte.

. Les relations avec l'environnement

Le rapprochement école-entreprise s'est fait notamment à travers les rencontres de la Commission Economie Entreprise qui regroupe des représentants de lycée et collèges, de l'union patronale locale, de la CCI, des entreprises. Cette commission a organisé des dialogues entre chefs d'établissements, élèves chefs d'entreprises qui à l'intérieur de groupes ont débattu de l'emploi, de l'économie de la zone. Elles ont abouti à un certain nombre de propositions portant :

- sur l'intervention des professionnels dans les cours ;
- sur un système de parrainage d'une classe par une entreprise pour une année scolaire. Dans ce cadre les élèves, à la demande de l'entreprise, pourrait traiter des sujets liés au développement de l'entreprise. Le rapport serait ensuite soumis à l'entreprise, et l'idéal serait que les conclusions du rapport puissent être appliquées.

Dans cette optique, les élèves souhaitent rendre des services concrets à l'entreprise. L'exemple le plus souvent cité est la traduction ou la rédaction des textes en langue étrangère. Dans un autre domaine, les professeurs souhaitent faire profiter les responsables d'entreprises de leurs connaissances et pourraient animer à leur intention un certain nombre de conférences. Enfin, l'ensemble des élèves a souhaité l'organisation des stages en entreprises, ils souhaitent aussi tester leurs connaissances en milieu réel.

D'autres rencontres ont été organisées. L'une d'elles a porté sur le thème "Productique et communication" thème d'une grande actualité puisqu'un pôle de productique a été implanté dans une ville voisine, une antenne existant dans la ville d'implantation de l'établissement.

Les jumelages

Dix conventions ont été conclues, dont une à l'initiative d'une entreprise. La Direction, pour conclure ces jumelages, a dû réaliser un difficile compromis entre les positions de certains professeurs du LP et celles des interlocuteurs extérieurs. Finalement parmi les entreprises avec lesquelles ont été signées des conventions de jumelage, on relève :

- une coopérative ouvrière ;
- une PME familiale ;
- une entreprise nationalisée ;
- des grandes entreprises du secteur privé ;
- la chambre des métiers.

Généralement, les conventions ont été conclues entre la cité scolaire comprenant ses trois établissements : lycée technologique, lycée professionnel collège et les entreprises.

Parfois ont été associés à la convention un collège voisin ou un autre lycée de la ville. Dans le cadre de ces conventions ont été réalisés divers stages d'élèves en entreprises, notamment au niveau du BTS.

La réciprocité dans les services que peuvent se rendre les partenaires semble imparfaite. Le lycée avait proposé l'utilisation de son service de documentation, de la cantine pour le service des repas aux salariés, et l'utilisation de ses locaux. Une seule entreprise (celle qui avait demandé un jumelage) a demandé une salle de réunion.

Les PAE

Le lycée a réalisé en 1985-86 un PAE en relation avec l'entreprise Marcelle Griffon dont le thème était : Recherches artistiques et techniques avec production de panneaux décoratifs tricotés. Il a concerné les élèves de 1ère année de BTS fabrication textile et bureau d'études (soit environ 50 élèves), les professeurs de gestion, dessin, anglais, les professeurs d'atelier textile.

2.3 Lycée technologique + Lycée professionnel LT8

La structure pédagogique est marquée au niveau du lycée technique par un très large éventail de formations de type industriel : mécanique, électricité informatique et de type tertiaire : techniques administratives, techniques quantitatives de gestion, certaines peuvent trouver des prolongements au niveau de quatre BTS : bureau d'études, mécanique automatisme, comptabilité gestion services informatiques. Au niveau du cycle professionnel existe également une assez grande diversité de formations de type tertiaire et de type industriel. Celle-ci étant orientée vers la mécanique et la chaudronnerie.

Le tissu économique environnant a subi de profondes modifications. Certaines de ses composantes ont connu de graves difficultés, marquées

par des fermetures d'entreprises (fonderie, grande brasserie...) Actuellement, outre un tissu d'entreprises artisanales et PME, il comporte quelques grandes entreprises du secteur industriel (SNECMA) ou tertiaires : banque, URSAFF, Caisse primaire de sécurité sociale, laboratoire.

. Les relations avec l'environnement

Elles se font surtout à travers les séquences éducatives, les jumelages, la formation continue jouant un rôle peu important.

Les séquences éducatives

Elles existent depuis 1982-83 pour les BEP électromécanicien. Elles ont été étendues en 1985-86 au BEP comptabilité et au CAP comptabilité ; d'une durée de deux semaines, elles concernent seulement les élèves de deuxième année et ont lieu pour les BEP à la fin du premier trimestre et à la fin du deuxième trimestre pour les CAP. On estime que les séquences sont difficiles à trouver.

D'une façon générale, elles ne rencontrent plus d'hostilité de la part des professeurs, ce qui n'était pas le cas au début. Cependant certains continuent d'avancer l'argument selon lequel elles constituent une difficulté pour la réalisation du programme. Les élèves sont en général favorables aux séquences. Cependant certains reviennent assez déçus parce qu'ils n'ont pu appréhender du travail en entreprise.

Pour les professeurs de spécialité, l'intérêt tient au fait qu'ils voient dans des entreprises l'utilisation de matériel performant.

Les jumelages

Trois conventions ont été signées avec la SNECMA, avec la Société Générale, avec la Société ESSO. Bien qu'il y ait eu des demandes de formation technique sur CAO (conception assistée par ordinateur), l'établissement a l'impression de se trouver toujours en position de demandeur vis-à-vis des entreprises. Cependant à la suite du jumelage avec la SNECMA, une ébauche de relations semble se mettre en place, des stages de professeurs et des stages d'élèves sont organisés dans cette entreprise.

La formation continue

Dans l'ensemble elle est peu importante. Cette situation semble s'expliquer, selon le chef de travaux, par la politique du précédent Proviseur qui posait comme principe que tous les moyens devaient être consacrés à la formation initiale : le tournant de la formation continue n'a donc pas été pris. Dans ces conditions celle-ci n'a porté que sur quelques formations financées par le FNE pour la commande numérique, tandis que d'autres

financées par la taxe de formation continue ont porté sur des formations en chaudronnerie.

. Les actions de production

L'établissement fait des travaux qui se traduisent par la confection de petits objets pour l'extérieur. Dans le cadre de la formation des BTS, des machines entières ont été construites : une machine pour un lycée technique (machine à former des fers en bétons, automates programmables). Dans le premier cas, l'entreprise a fourni une grosse partie du matériel. Dans le cas de la production d'objets se pose un problème de commercialisation pour lequel le chef des travaux qui se veut surtout technicien se sent peu compétent.

2.4 Lycée technique + Lycée professionnel LT9

Le Proviseur a sous son autorité trois établissements : un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée professionnel, un collège.

La structure pédagogique est marquée au niveau du lycée par une large polyvalence, avec la présence de sections d'enseignement général ABCD et de sections préparant aux Bacs technologiques et dans les spécialités de type tertiaire : techniques administratives, techniques quantitatives de gestion, techniques commerciales. La préparation à des BTS est assurée dans les spécialités mécanique automatisme industriel et action commerciale. Les secondes comportent la rénovation des options technologiques.

Au niveau du lycée professionnel les formations sont orientées dans les spécialités industrielles vers la réparation automobile, la mécanique ; dans les spécialités de type tertiaire vers : comptabilité vente, emploi de bureau, sténo-dactylo commerce, préparation aux carrières sanitaires et sociales. Le tissu économique comporte des entreprises dont certaines de grande taille sont marquées par leur haute technicité, ce qui se reflète dans leur structure d'emploi, telles que la SEP (Société européenne de propulsion) dont l'effectif comporte 1/3 d'ingénieurs, 1/3 de collaborateurs, le LBRA (Laboratoire de recherche balistique aéronautique) 200 salariés (1/3 d'ingénieurs), la SAM (matériel hydraulique, chars, hélicoptères) 800 salariés, la fonderie, la FAPS qui appartient au Groupe Cartepillar, l'entreprise Jacquet (fabrication de matériel électrique). Parmi les entreprises moyennes, on relève Bata (chaussures et machines spéciales), une usine de traitement informatique et des entreprises sous-traitantes liées à la FAPS et la SEP.

. Relations avec l'environnement

Les séquences éducatives

Elles existent depuis 1982-83. En 1985-86 elles ont porté sur deux classes de CAP et quatre classes de BEP, elles durent au minimum une semaine,

la plupart deux semaines. Les classes de 1ère G effectuent des stages de sensibilisation de deux jours en entreprise.
Pour les stages de BTS, le problème qui semble se poser est celui de la qualité.

Les projets d'action éducative

Il n'en existe pas, un essai a été fait pour la construction d'un bras manipulateur, mais une tentative pour compliquer ce projet a abouti finalement à un échec.

Les jumelages

Cinq accords ont été conclus, dans trois cas par le lycée d'enseignement général et technologique, le lycée professionnel, le collège (ensemble). C'est le cas pour les conventions signées avec la Direction Départementale de l'Équipement, la Société Générale. Pour le Laboratoire de recherche balistique aéronautique, les partenaires sont le lycée et le lycée professionnel, pour la SEP (Société Européenne de propulsion) seulement le lycée d'enseignement général et technologique. Le texte des conventions est très général afin de réserver une grande souplesse sur la mise en place d'actions qui portent notamment sur les stages. Les séquences éducatives en entreprises, la contrepartie pouvant être la formation continue pour le personnel des entreprises, assurée au sein du GRETA.

. Production

L'établissement réalise plusieurs types de fabrications :

- des supports de perceuse, des serre-joints en petite série (une centaine par an) ;
- des pièces mécaniques pour des entreprises maintenance : série de 100 à 300 ;
- des machines pour des scies à ruban ;
- des machines à trier : deux par an.

Le chef des travaux envisage la création d'une association qui permettrait d'acheter et de vendre, qui servirait d'intermédiaire entre le lycée et les entreprises.

Au sein du Conseil d'administration il y a très peu de discussion sur les problèmes de relations avec l'environnement.

. Perspectives

La Direction se plaint de l'ancienneté du parc machine (20 ans d'âge) et du sous-équipement en matière d'usinage ; pour l'automatisme l'équipement

est plus récent, mais insuffisant. L'établissement ne dispose que d'une machine à commande numérique.

A propos de la formation continue, la Direction estime qu'elle a été fortement incitée à faire des actions de formations sur financement d'Etat (surtout des actions jeunes), jugées moins intéressante au point de vue financier que les actions financées par les 1%.

2.5 Lycée Technologique + LP LT10

Cette cité technique comporte un lycée technique d'environ un millier d'élèves et un lycée professionnel de 500 élèves.

Au niveau du lycée la structure pédagogique est marquée par l'existence de sections de type tertiaire et de sections de type industriel orientées vers les domaines de la mécanique et de l'électricité. La préparation des trois BTS est assurée dans les spécialités : électrotechnique, gestion des entreprises et comptabilité, secrétariat de Direction option langues.

Au niveau du LEP, l'éventail des spécialités comporte essentiellement des spécialités de type industriel, dans le domaine de la mécanique et de l'électricité. La seule formation de type tertiaire étant celle d'employé technique des Collectivités (CAP).

. Les relations avec l'environnement

Les séquences éducatives - Relativement peu développées, elles concernent la spécialité : employé des collectivités au niveau CAP. Elles ont pris la succession des stages en entreprise qui existaient auparavant ; elles ont lieu dans les crèches et à l'hôpital de la ville.

Les jumelages - L'établissement n'avait pas signé de convention de jumelage en novembre 1985. Il avait eu des contacts prometteurs avec ESSO mais non suivis d'effets. Le proviseur ne semblait pas trop pressé de signer des conventions de jumelage, car il redoutait les désillusions qui pourraient résulter finalement d'un cadre sans contenu réel.

La collaboration avec les entreprises telle que la voit le Proviseur pourrait s'établir sur les bases suivantes :

- les entreprises fournissent des possibilités de stage, la taxe d'apprentissage, des possibilités d'insertion pour les élèves ;

- le lycée technique fait des études technologiques pour des entreprises qui n'ont pas de laboratoire et qui éprouvent des difficultés à résoudre des problèmes techniques. Le lycée dispose pour cela de techniciens de haut niveau avec les professeurs agrégés des disciplines industrielles enseignant dans les classes de BTS.

Formation extra-scolaire - L'établissement a organisé des stages 16-18 ans et 18-21 ans, en relation avec la mission locale des actions de promotion sociale au niveau BP, CAP dans des spécialités industrielles.

Il constitue une antenne du CNAM et assure à ce titre des actions de promotion sociale supérieure.

. ***Perspectives***

Le Proviseur énonce un principe qui pourrait servir de base à la politique de relation avec l'environnement : "*L'établissement doit être le meilleur outil de formation du bassin*" mais il reconnaît que des problèmes se posent sur la délimitation du bassin. Illustrant le propos précédent, on peut noter le fait que s'est tenue récemment une réunion regroupant :

- un responsable de la Chambre de Commerce ;
- une personne représentative du métier PME-PMI ;
- le Proviseur du lycée technique ;
- la Société Générale.

Le proviseur résume les objectifs de cette réunion qui s'est tenue au siège de la Société Générale : "*Mettre en relation de travail : producteur, formateur, financier dans le cadre du bassin d'emploi*".

DEUXIEME PARTIE
LES ACTIONS MENEES PAR LES ETABLISSEMENTS
DU SECOND DEGRE EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT
ET LEURS EFFETS

INTRODUCTION

Les actions d'ouverture sur l'environnement menées par les établissements du second degré ont permis d'explorer et d'ouvrir de nouvelles voies pour faire face aux difficultés résultant de l'éclatement des processus éducatifs dans le temps et l'espace.

Cet éclatement comporte plusieurs aspects :

- la séparation entre le processus de formation à l'école et le monde extérieur : entreprises, services, organismes d'études et de recherche ;
- la séparation entre la formation et la vie de travail ;
- la séparation à l'intérieur du système de formation lui-même entre formation initiale et formation continue, entre les établissements d'enseignement général et les établissements d'enseignement technique et professionnel.

Les "stratégies" mises en oeuvre par les établissements pour remédier aux inconvénients d'une telle situation passent par une recombinaison des processus éducatifs dans le temps et l'espace. Celle-ci concerne à la fois l'intérieur du système éducatif par l'interdisciplinarité dont la responsabilité peut être assurée par une équipe pédagogique, et la liaison avec l'environnement, les deux éléments pouvant agir en inter-action. Ainsi une équipe pédagogique pour la réalisation d'objectifs définis dans le cadre d'un projet éducatif peut exercer son action en relation avec l'extérieur, c'est le cas dans les séquences éducatives en entreprises et souvent dans les PAE scientifiques, techniques et économiques.

Les frontières de l'établissement éclatent alors, et le problème est de voir quels processus permettent de mobiliser les différentes ressources sociales, qui viennent tant du système éducatif lui-même, de l'établissement, que de l'extérieur, au service des élèves et de la rénovation. A travers quels réseaux et selon quelles modalités peut s'effectuer cette mobilisation. Il s'agit là d'éléments essentiels qui contribuent à façonner les "stratégies" des établissements.

CHAPITRE I

Contenu et modalités des actions d'ouverture

Les différentes actions d'ouverture sur l'environnement observées portent sur les séquences éducatives en entreprise, les PAE scientifique, technique et économique, les formations complémentaires ; la formation continue¹ et d'autres actions non formalisées portent sur la production. Toutes peuvent s'inscrire dans le cadre de jumelages conclus avec des organismes extérieurs (généralement des entreprises) sans que cela soit une règle.

Pour analyser ces actions, on ne retiendra pas leur seul aspect institutionnel, on essaiera aussi de les positionner par rapport à la reconstitution des processus éducatifs. La logique qui sous-tend tous ces types d'action est, sous des formes diverses, celle d'une confrontation au réel et notamment au travail productif considéré comme un moyen de réconcilier la théorie et la pratique. Cette confrontation peut se faire à l'intérieur de l'établissement ou en dehors notamment dans les entreprises. Dans les deux cas, sa signification et ses effets ne sont pas identiques. Cela tient aux différences existant entre les modes organisationnels de l'école et de l'entreprise. Le séjour en entreprise peut se limiter à une information sur l'organisation et la vie de l'entreprise, il peut comporter une implication dans le travail productif avec ce que cela comporte à la fois de mise en oeuvre de savoirs techniques et d'initiation aux rapports sociaux dans l'entreprise. En tenant compte de ces éléments, on s'est efforcé de classer les actions d'ouverture sur l'extérieur.

1 - ACTIONS REALISEES SANS PARTICIPATION ACTIVE DE L'EXTERIEUR

Ces actions s'inscrivent dans les cours dispensés par l'établissement (ou leur prolongement direct) ou dans le cadre de la vie scolaire. Dans cette catégorie entrent :

1.1 Les PAE de type économique

Réalisés par les collèges et les lycées d'enseignement général, ils apparaissent assez largement comme un moyen de donner à des connaissances abstraites la solidité que comporte le passage au concret, en utilisant les

¹ Les formations complémentaires et la formation continue n'ont été relevées que comme vecteur des pratiques des établissements dans leurs relations avec l'environnement. Elles n'ont pas donné lieu à une analyse de contenu.

ressources de l'environnement dans leur dimension géographique, historique, économique et sociale. Les exemples suivants entrent dans cette catégorie : études des causes, analyse économique d'un département, étude d'un village sous tous ses aspects (historique, économique, sociologique), l'analyse des données électorales de 1932 à 1936. Ce dernier a été l'occasion pour les élèves d'apprendre à se servir de logiciels pour le traitement des fichiers.

1.2 Les aménagements ne relevant pas d'actions formalisées, s'inscrivant dans les cours d'enseignement pratique dispensés dans des lycées professionnels

Dans des lycées professionnels dispensant des formations dans des spécialités de la réparation automobile, l'atelier est parfois organisé sur un modèle rappelant celui d'un garage. L'outillage et les stocks de matière d'oeuvre sont gérés par les élèves. Ceux-ci doivent assurer la négociation avec le client, notamment en ce qui concerne le calendrier. L'influence extérieure se manifeste sous la forme d'exigences (de fiabilité, de date) d'une clientèle dont l'étendue est néanmoins limitée.

1.3 Les PAE visant à l'aménagement du cadre de vie scolaire

Ils ont été observés dans toutes les catégories d'établissement, que ce soit les projets de décoration d'ensemble (préaux, salles d'études, surtout dans les collèges) ou plus encore l'aménagement de lieux de rencontre et d'activités culturelles (foyers). On a relevé notamment l'aménagement d'un foyer dans un lycée professionnel (dû à l'initiative des élèves) et la construction d'une scène de théâtre dans un collège. Dans les deux cas, ils ont mis en mouvement des personnes appartenant à la communauté de l'établissement, autre que les élèves et les enseignants tels que des conseillers d'éducation, des maîtres d'internat, un ouvrier professionnel. L'intervention de l'extérieur est restée limitée, elle ne s'est manifestée que sous la forme de dons de matériels faits par les entreprises.

2 - DES ACTIONS REALISEES EN GENERAL AVEC DES STRUCTURES EXTERIEURES, MAIS NE COMPORTANT PAS UN PASSAGE DES ELEVES DANS L'ENTREPRISE

Ces actions ayant pour finalité la réalisation d'objets techniques sont souvent l'occasion pour l'établissement d'entrer en contact avec les structures extérieures (notamment les entreprises) avec lesquelles ils ouvrent parfois des possibilités de coopération.

2.1 Les PAE donnant lieu à la réalisation d'objets techniques

Ils portent sur des réalisations techniques assez diverses, qui sont en relation avec le potentiel de l'établissement (équipement et savoir des enseignants et des élèves), les possibilités ouvertes par l'environnement socio-économique et culturel.

Plusieurs établissements, LP ou lycée (exemple : lycée technique) ont réalisé des objets techniques relevant du domaine des technologies nouvelles : robotique, productique, par exemple bras manipulateur, robot pédagogique, robot de type industriel.

On peut noter encore la construction d'une station hydro-électrique flottante qui constitue la réalisation d'une idée d'un inventeur...; des recherches artistiques et techniques en relation avec une entreprise textile pour la production de panneaux décoratifs tricotés.

Nous avons choisi d'exposer dans le détail des PAE réalisés par deux établissements, un LP et un LT, pour les raisons suivantes. Dans les deux cas, ils nous paraissent significatifs par leur intégration dans la politique d'ouverture de l'établissement, de la contribution qu'ils peuvent apporter à sa dynamique.

Dans le cas du LP, l'intérêt est dû à la diversité des projets, à la qualité des objets techniques réalisés, notamment un robot, à l'esprit d'innovation que sa réalisation a suscité, aux contacts multiples qui ont pu être noués à cette occasion.

Pour le LT, le PAE réalisé a paru assez significatif : par la large interdisciplinarité qu'il entraîne pour sa réalisation, par la perspective dans laquelle il s'inscrit permettant d'aborder le problème de la culture, simultanément par diverses approches : scientifique, technique, lettres et beaux arts.

. Des PAE réalisés par un LP

Un premier PAE a porté sur la construction d'une batterie de chauffe-eau destiné à la salle du gymnase. Ce projet initié par un professeur de chaudronnerie a permis à des élèves préparant un CAP de chaudronnerie d'acquérir un maximum de connaissances techniques de base et leur a donné l'occasion de participer à des travaux à caractère industriel. Outre le professeur de la spécialité (chaudronnerie), les enseignants concernés ont été le professeur de dessin industriel, le professeur de français (pour la présentation du rapport), auxquels il faut ajouter un conseiller d'éducation chargé de l'harmonisation de la vie scolaire et notamment des PAE.

L'intérêt suscité à l'extérieur de l'établissement s'est manifesté par la participation au financement de l'ANVAR² et par le choix du projet pour une exposition au Palais de la Découverte³.

² ANVAR : Association pour la Valorisation de la Recherche.

³ En 1984, s'est tenue une exposition au Palais de la Découverte où une quarantaine d'établissements ont présenté les réalisations faites dans le cadre de PAE.

Le lycée professionnel a réalisé toute une série de PAE tournant autour de l'informatique. Ce qui frappe dans ces réalisations, c'est à la fois leur diversité, la cohérence de leur articulation qui permet à l'établissement de nouer de nombreux contacts avec l'extérieur tout en préservant son autonomie pour atteindre ses objectifs. Ayant ainsi participé à un projet inter-établissement (4 établissements) visant à la réalisation d'un robot pédagogique commandé par ordinateur dans l'environnement d'un haut réseau (ordinateur central de type professionnel et grappe de T07), il a pu pour son propre compte réaliser deux autres PAE. L'un orienté vers des objectifs plus ambitieux, l'a amené, partant d'un robot pédagogique à concevoir un véritable objet industriel. L'autre plus modeste a porté sur la réalisation d'un petit robot pédagogique pour répondre à une demande de participation à un concours d'innovation technologique.

L'intérêt de ces projets a permis d'obtenir des concours extérieurs : l'Agence pour le développement de l'informatique (ADI) a fourni du personnel qualifié pour la programmation (projet robot industriel). Par l'intermédiaire de cet organisme, des contacts ont pu être pris avec le CESTA (Centre des techniques automatisées). Le projet portant sur la réalisation d'un robot industriel a permis, dans le cadre de l'opération, 1 000 classes, 1 000 chercheurs, d'établir une liaison avec un IUT, dont un laboratoire travaille dans le domaine de la robotique. Une convention a été signée. Deux élèves de bac professionnel ont été accueillis à l'IUT où ils font leur formation en milieu professionnel, sous la direction du chef de laboratoire ; ils ont emporté le robot "inerte" et doivent le mettre en état de fonctionnement.

. Un PAE réalisé par un lycée technique

Ce PAE porte sur "l'industrie horlogère" et la "mesure du temps". Son intérêt tient à la fois aux objectifs poursuivis, à la démarche suivie, aux collaborations qu'il a entraînées, qui se marquent par le souci de dépasser les clivages entre des préoccupations de type technique et d'ordre culturel.

Origine

Ce PAE présenté par le lycée technique a pour origine l'idée du Centre d'action culturelle (CAC) de la ville de réaliser une exposition consacrée à "la mesure du temps" et "l'industrie horlogère". Cette exposition devant être la contribution de la ville au projet "Encyclopédie vivante" organisée au plan national à l'occasion du bicentenaire de la mort de Diderot.

L'implantation à la fin du XVIIème siècle d'une activité liée à la fabrication d'horloges et de cadrans solaires lui donne une place importante dans l'industrie horlogère et micro-mécanique.

Ce sujet offre de larges et divers développements historiques, littéraires, philosophiques et bien sûr techniques. Il s'agit de créer chez les élèves du lycée technique une sensibilisation par des approches très diverses du sujet, constituant une excellente motivation à l'exposition, aussi d'intégrer et d'utiliser certaines réalisations des élèves.

Le résultat final ne souhaite nullement être une recherche fondamentale sur le sujet, mais une réalisation qui contribue au développement de la culture scientifique et technique. Dans un lieu plutôt perçu pour sa spécialisation "aux beaux arts et aux belles lettres", créer un événement en collaboration avec le lycée technique et le monde industriel constitue un événement culturel de première importance et donne aux questions techniques, et par conséquent aux élèves, toute leur place dans un centre culturel.

Les élèves enfin se rendent compte que par leurs créations, la culture n'était pas simplement synonyme de théâtre, arts plastiques, belles lettres, mais qu'elle est aussi partie prenante dans le monde scientifique et technique d'aujourd'hui.

Méthode

Très vite la nécessité de l'interdisciplinarité a été mise à jour en raison du champ très vaste que recouvre la notion de mesure du temps. Les professeurs ont présenté à leurs élèves un schéma de base que ces derniers ont fait aboutir sur des projets concrets, séduisants à leurs yeux par l'aspect créatif de réalisations techniques, mais aussi par la possibilité de collaborer avec des structures extérieures au lycée (tant industrielles que culturelles). Ils furent également très sensibles à la perspective de participer à une manifestation publique, qui, si elle devait dans un premier temps toucher la population locale, trouverait naturellement sa place en 1986 à l'exposition du musée national des Sciences et Techniques des Industries de la Villette, dans sa période inaugurale.

Objectifs arrêtés, thèmes de travail et activités retenus pour les atteindre

L'objectif est de rendre cette exposition compréhensible au public le plus largement possible sans faire appel à des connaissances scientifiques de spécialistes : le but est donc de "vulgariser" - au sens littéraire du terme - ce thème de "la mesure du temps". L'objectif global de ce PAE élargi est donc à visée didactique.

Concrètement sa réalisation, qui concerne 300 élèves avec le concours de 20 professeurs, doit se traduire par :

- la réalisation de plans d'études et de maquettes mettant en évidence les mécanismes de l'horlogerie ;
- la rédaction de pages de Télétel sur la mesure du temps en relation avec un journal local ;
- la création en informatique de mémoire de simulation ou de questions-réponses utilisables pour les visiteurs de l'exposition.

L'interdisciplinarité apparaît dans toute son ampleur dans la répartition détaillée des intervenants (élèves professeurs) sur les différents thèmes et activités retenues (cf encart).

. Activités et thèmes choisis par un certain nombre d'élèves et de professeurs :

- manipulation autour du quartz (avec construction d'une maquette didactique) - (deux professeurs d'électrotechnique et de physique appliquée et trente-cinq élèves de terminale F3) ;

- utilisation du microprocesseur pour faire tourner une horloge (deux professeurs d'électrotechnique et physique appliquée et vingt-quatre étudiants techniciens supérieurs).

. Le lycée présente, pour la durée de l'exposition au CAC, un tour horloger. Des élèves y assureront une permanence pour tourner des mécanismes de montres à la demande des visiteurs :

- mise en évidence, grâce à une maquette, du fonctionnement du moteur pas à pas (trois professeurs de microtechnique et trente-deux élèves de terminale F10) ;

- réalisation de plans d'études du mécanisme d'une horloge du Musée de l'Horlogerie de Saint-Nicolas-d'Aliermont et du chronomètre marin (un professeur de construction mécanique, vingt-quatre élèves de seconde technologique et vingt-cinq élèves de première E) ;

- réalisation des pages Télétel sur la mesure du temps (un professeur de mathématiques et un groupe d'élèves de seconde) ;

- création en informatique de scénario de simulation ou de questions-réponses utilisables par les visiteurs de l'exposition (problème des fuseaux horaires, différents types de calendriers, biorythmes, etc.) (un professeur de mathématiques et vingt élèves de toutes classes au club informatique) ;

- confection de panneaux d'affichage sur l'histoire des instruments du temps, sur les différents calendriers, sur la division du temps (deux professeurs d'histoire et géographie et soixante-douze élèves de seconde technologique A et seconde technologique C) ;

- mise en évidence à l'aide de textes, du temps subjectif et du temps objectif (un professeur de lettres modernes et trente-six élèves de seconde technologique A) ;

- présentation de l'encyclopédie Diderot-d'Alembert (deux professeurs de lettres et élèves de toutes classes de seconde et première) ;

- participation à la réalisation du catalogue de l'exposition (un professeur de sciences médico-sociales et trente-six élèves de terminale F8) ;

- réalisation d'affiches sur le système des temps et de modes en

allemand (aspect grammatical) (un professeur d'allemand et un groupe de LVI allemand) ;

- préparation d'une enquête auprès des visiteurs des expositions grâce à un questionnaire établi par les élèves pour leur permettre d'évaluer la qualité de leur travail et de voir si leurs objectifs ont été atteints. Cette enquête fera intervenir, pour son dépouillement, le matériel informatique du lycée (une documentaliste, un professeur de mathématiques et des représentants d'élèves de tous les groupes de travail).

Cette liste n'est ni définitive, ni exhaustive, car d'autres thèmes sont susceptibles d'émerger au cours des divers travaux, vu l'étendue du sujet.

D'autre part le centre d'action culturelle ayant limité son exposition à l'aspect technologique et scientifique de la mesure du temps, il a donc été jugé souhaitable et intéressant de la faire déboucher, au niveau du lycée, sur une autre exposition, traitant des aspects philosophiques, littéraires, historiques, sociaux. Ce projet permettra, dans le cadre de l'ouverture du lycée sur la cité, l'intervention dans ses locaux de personnes extérieures apportant leur soutien par leurs connaissances, leur savoir-faire, et par les différents matériaux, supports de leur vie professionnelle (intervention de la bibliothécaire du CAC au CDI avec prêts de documents divers ; du conservateur du musée de Saint-Nicolas-d'Aliermont conseillant dans la réalisation des maquettes didactiques ; de la personne responsable du réseau INFOTEL aux "Informations Dieppoises" pour l'utilisation des pages TELETEL réalisées sur le matériel informatiques du lycée, etc.).

2.2 Des actions de production (hors d'un cadre formalisé)

Il s'agit d'actions (non formalisées) portant sur la production d'objets pour le compte de particuliers ou d'entreprises.

Plusieurs établissements (techniques) assurent des productions destinées à la vente directe (exemple : huit kayak par an par un LT) ou aux entreprises. Cette production peut consister en la réalisation de prototypes de petite série, ou de séries.

Dans la production pour les entreprises on a noté des réalisations importantes et variées ; exemple d'un lycée technique :

- fabrication de pièces pour plusieurs entreprises : de pièces pour une entreprise de matériel agricole, de pièces pour les artisans ;

- fabrication avec une grande entreprise automobile de robots pédagogiques (cinq pour la Régie Renault), le même établissement avait en projet la construction d'un tour à commande numérique... : prototype, présérie, définition de l'objet final (une articulation était nécessaire avec le LP). Le LT jouant le rôle de bureau d'études et le LP celui d'atelier de fabrication.

La production pour les entreprises peut dépasser le cadre national et concerner des entreprises étrangères comme on l'a noté dans le cas d'un établissement (lycée + LP) qui s'est lancé dans la production en série de pièces pour une entreprise située en Allemagne. Ainsi une série de 200 pièces est déjà partie à destination de cette entreprise de 400 salariés, située près de Francfort, fabriquant des pièces pour rotative.

Les responsables de cette action soulignent trois aspects particulièrement intéressants qu'elle présente.

. Intérêt pour l'action productive

L'établissement peut se comporter comme une entreprise. "Il a des sections qui offrent le même type de personnel qu'une PME" indique le proviseur. Il faut confronter les lycées aux problèmes des entreprises et notamment celui de la production à travers la notion de client.

. La notion de client

La fabrication de deux séries de 200 pièces (pour l'instant) pour cette entreprise est la démonstration que l'établissement peut travailler comme une véritable entreprise.

Des classes de BT et de BEP chaudronnerie, de BEP mécanique, de bac F1, mais aussi de secrétariat et de comptabilité offrent le même type de personnel qu'une PME. D'où, selon le proviseur, l'idée de permettre à tous les lycées concernés de travailler réellement sur la qualification recherchée, y compris les élèves des spécialités tertiaires qui doivent être confrontés à des problèmes d'ordre tertiaire.

Le chef des travaux insiste sur la notion de client qui prend en compte les exigences de coût, de délai, de qualité, nécessaires pour rester compétitifs :

"Nous pensons ainsi former correctement des élèves, car nous faisons des produits qui se vendent et correspondent à un besoin client. Par conséquent ils doivent tenir compte des devis afin d'être compétitifs. Mais pour les professeurs aussi c'est une nouveauté qui exige d'avoir une butée dans le temps. Enfin la qualité du produit, le fait que l'on vende est une stimulation supplémentaire. C'est mieux qu'une note".

. Stages industriels à l'étranger

En confrontant leurs élèves aux problèmes de l'exploitation et de sa rigueur, les responsables du lycée veulent aussi "commencer à construire à leur façon une certaine Europe. Renforcer dans un premier temps les relations franco-allemandes dans le cadre du marché commun, pour permettre ensuite aux étudiants d'effectuer des stages dans les entreprises étrangères".

La fabrication de pièces pour cette entreprise allemande sera sans doute suivie de liens plus intenses entre les deux nouveaux partenaires pour les stages. L'expérience peut faire évoluer aussi les différentes méthodes d'enseignement des langues, qu'il faudra désormais considérer comme un outil de travail :

"Il faut arriver à donner un bon niveau en allemand pour que l'élève puisse se débrouiller dans l'usine. On devra donc passer par des méthodes plus efficaces, plus ponctuelles".

3 - DES ACTIONS COMPORTANT UN PASSAGE DES ELEVES DANS LES ENTREPRISES

La durée, les objectifs permettent de distinguer :

- des stages et séjours de courte durée (au maximum une semaine) ayant un objectif de sensibilisation et d'information sur la vie de l'entreprise ;
- les séquences éducatives en entreprise d'une durée plus longue où des élèves de l'enseignement professionnel sont mis en situation de travail.

3.1 PAE "séjours en entreprises" et stages de sensibilisation

Hormis certains stages de sensibilisation effectués par des élèves du 2ème cycle long, l'essentiel de ces actions est constitué par les PAE "séjours en entreprises" destinés aux élèves des collèges.

D'une durée d'une semaine, ils concernent les élèves de troisième. Ils visent à leur faire acquérir une connaissance générale du milieu de travail et de la vie de l'entreprise au travers d'expériences individuelles. Intégrés à l'enseignement, ils doivent apparaître comme une dimension de celui-ci qu'il s'agit d'enrichir dans son contenu en utilisant au mieux les ressources de l'environnement local, dans ses méthodes, en favorisant l'interdisciplinarité des enseignements.

Ces PAE ont un rôle d'information, en faisant découvrir sur un plan général les milieux de travail dans leur dimension technique, économique et sociale, le travail professionnel dans ses aspects positifs et ses contraintes et les catégories d'emplois dans chaque entreprise. Ce n'est pas, sauf exception, une confrontation avec un emploi que le jeune souhaite occuper, mais avec les conditions générales du travail dans les entreprises : contrainte des horaires, des rythmes de travail, des rapports hiérarchiques. Le rapport avec l'orientation ne se situe donc qu'à un niveau très général sauf dans le cas, comme il a été relevé dans certains établissements, où l'expérience, du moins dans un premier temps, est réservée aux seuls élèves en difficulté sur le plan scolaire.

3.2 Les séquences éducatives en entreprise

Contrairement à ce que nous avons fait pour les PAE et les actions de production où nous avons mis l'accent sur leur diversité et leur originalité, nous allons insister sur les caractéristiques qui ont tendance à prendre un caractère de généralité, compte tenu de leur fréquence d'apparition, au niveau du contenu et de la forme.

. Origine et débuts

Si elles ne soulèvent plus actuellement de véritable opposition, il n'en a pas toujours été ainsi. Créées dans un contexte difficile marqué par des tensions résultant des différences de point de vue entre le CNPF et la FEN, la mise en place de ce dispositif s'adressant à des jeunes sous statut scolaire, pour réaliser la liaison entre l'école et les réalités socio-économiques ne s'est pas fait dans un climat d'adhésion unanime. Les premières années les séquences éducatives ont suscité des réactions parfois assez vives de la part notamment des enseignants : on en a trouvé l'écho dans l'enquête où par exemple un chef d'établissement aujourd'hui partisan convaincu de ce type d'action n'a pas craint de rappeler son hostilité alors qu'enseignant il estimait que les conditions pédagogiques de leur réussite n'étaient pas remplies. L'opposition s'est manifestée aussi par le refus de certains conseils d'établissement. Certains établissements ont organisé des séquences dès leur création en 1979, mais c'est surtout à partir de 1982 qu'elles se sont répandues. Ce développement relativement lent s'explique par le caractère expérimental que l'on a voulu d'abord donner à ce type d'action, mais aussi par les fortes réticences, voire les oppositions ouvertes auxquelles il s'est heurté. La situation a assez profondément évolué : elles ne rencontrent plus de véritable opposition, au pire les réactions semblent se traduire par un désintérêt de la part de certains enseignants.

. Le processus de décision et d'organisation de la séquence

Le schéma suivant semble le plus fréquent : un premier contact a lieu au niveau de l'équipe pédagogique qui décide s'il y a lieu d'organiser une séquence éducative en entreprise. A ce stade les professeurs des différentes disciplines sont impliqués. L'un d'eux est désigné pour assurer la coordination. Il s'agit en général du professeur de la spécialité professionnelle concernée. En dehors des professeurs, un conseiller d'éducation est souvent impliqué.

L'organisation de la séquence pose une série de problèmes au niveau de l'établissement et de l'entreprise. Elle doit prendre en compte le rythme de l'activité des uns et des autres. On ne s'étonnera guère que les séquences soient exclues du troisième trimestre dans les classes à examen, où elles ont lieu en général au cours du premier trimestre et au début du second. Dans les autres classes elles sont organisées au second trimestre voire au début du troisième trimestre. Les contraintes des entreprises sont liées parfois à des activités saisonnières - exemple, le matériel agricole est en rénovation dans l'entreprise par suite des travaux d'été, les séquences ne peuvent avoir lieu qu'en décembre - ou à leur plan de

charge : dans certains cas des grandes entreprises ont demandé une programmation des séquences.

. Recherche des entreprises d'accueil

L'établissement met en jeu à cet effet son système relationnel qui passe par la direction, le chef des travaux, les professeurs de spécialité. La localisation des entreprises d'accueil devant tenir compte du domicile des élèves afin d'éviter les trajets trop longs, il est parfois fait appel à eux pour cette recherche. Celle-ci ne va pas toujours sans difficulté. Le problème de la coordination entre établissements a été évoqué par un proviseur de LP, citant en référence le cas d'une grande ville ou un professeur détaché par le rectorat assurait ce type de tâche.

. Organisation avec l'entreprise

La séquence est préparée par un contact préalable du professeur de la spécialité avec l'entreprise. Les interlocuteurs au niveau de l'entreprise sont d'abord ceux qui sont responsables du processus global de l'opération, de la négociation avec l'établissement (signataire de la convention), il peut s'agir du chef d'entreprise, du chef du personnel, du chef d'atelier, du responsable du service de formation. Dans la réalisation pratique interviennent les **tuteurs** qui ont la charge directe du ou des élèves. Ce rôle est assumé par le chef d'entreprise (quand elle est de petite taille), un chef d'atelier, un contremaître, un technicien expérimenté, un comptable (dans le cas d'une formation tertiaire)... Souvent l'élève a un seul tuteur mais il peut en avoir plusieurs au cours d'une même séquence, ceux-ci étant parfois difficiles à individualiser ce qui renvoie à un problème d'organisation. Mais le plus souvent cette pluralité est la conséquence de changements de services nécessaires pour la connaissance de différents aspects d'un processus. Les relations entre tuteurs et professeurs (de spécialités) ne semblent pas poser de difficultés particulières. Professeurs et tuteurs se connaissent bien, surtout si le processus a été enclenché depuis plusieurs années ; les professionnels ressentent une certaine fierté d'être investis d'une mission de formation, ils participent parfois aux examens.

La participation des professeurs autres que le professeur de spécialité est assez inégale suivant les établissements. Elle n'est assez générale que lors de la décision d'organisation et au moment de l'évaluation. La durée des séquences est en général de deux à trois semaines en une seule fois (cinq semaines en première année de BEP dans un lycée professionnel). Répétée parfois au cours de deux années en CAP ou en BEP la durée des séquences en entreprises au cours d'une scolarité peut atteindre quatre à six semaines (voir plus loin) ce qui tend à en faire un élément important dans la structuration de la formation.

Les séquences éducatives en entreprises organisées dans les structures LP associées à un Lycée, ne présentent pas des caractéristiques différentes de celles des LP seuls, tant du point de vue de la durée que du mode d'organisation. Tout au plus peut-on noter qu'elles semblent un peu moins intenses (tout au moins au niveau des établissements enquêtés).

. *Essai de bilan*

Malgré quelques nuances dans les appréciations, les intéressés - élèves, enseignants, direction - semblent globalement satisfaits. Cette satisfaction générale constatée au cours de l'enquête recoupe assez largement celle que l'on trouve dans l'étude de E. Pascaud⁴ sur la rénovation des enseignements technologiques et professionnels et de M. Figeat⁵ sur les séquences éducatives.

Elle ressort des appréciations portées par les élèves, par les enseignants et les tuteurs :

- les élèves pensent que les séquences ont été pour eux un moyen de sortir de l'école, d'être confrontés à la réalisation d'un travail dans le cadre de la production. Ils constatent parfois que ce qu'on leur demande est assez conforme à ce qu'ils ont fait au lycée professionnel. Parfois ils sont surpris par la rapidité de la mise au travail et par la complexité des tâches à accomplir ;

- les enseignants estiment que les séquences à travers le contact avec la vie active permettent aux élèves de se situer dans un milieu de travail, dans la hiérarchie de l'entreprise et de se trouver confronté à d'autres relations de travail avec des ouvriers, des employés, des cadres, des patrons. D'une manière générale le stage facilite la transition entre l'école et la vie active ;

- l'avis des tuteurs recoupe ceux émis par les enseignants et les élèves : *"Pour eux, l'apport dominant c'est la découverte du monde du travail. C'est important pour ces jeunes car ils ne s'imaginent pas du tout ce qu'est la vie active"* ⁶.

Tout le monde est d'accord pour souligner la fatigue des élèves (à la fin de la séquence) qui s'explique par le fait qu'ils sont inhabitués aux horaires et à un rythme de travail soutenu.

Sur l'embauche éventuelle des jeunes, les séquences peuvent avoir des conséquences. Outre les quelques tentatives d'embauches après les séquences et avant la fin de scolarité que les établissements s'efforcent

⁴ E. Pascaud et B. Simonin : *La rénovation des enseignements technologiques et professionnels. L'application d'une politique nationale dans les bassins d'emploi en difficulté*, Paris CREDOC. 1987.

⁵ M. Figeat : *Les séquences éducatives en entreprise - une éducation concertée*, INRP. 1986.

⁶ Cf. M. Figeat *op.cit.*

généralement de décourager, il y a quelques promesses d'embauches à la fin de la formation. Elle sont en nombre limité. Les séquences ont un intérêt pour les professeurs et les tuteurs. Des chefs de travaux ont noté que les séquences étaient parfois l'occasion pour les professeurs de voir en action certains matériels récents et performants dont ils connaissaient l'existence par la lecture, mais dont ils ne soupçonnaient pas qu'ils puissent déjà être utilisés par les entreprises. Les tuteurs, se sentant investis d'une responsabilité vis-à-vis des jeunes, se trouvent pour certains conduits à revenir à la théorie, à des réflexions sur leurs pratiques pouvant les amener à remettre en cause leurs habitudes.

4 - LES JUMELAGES

La quasi-totalité des lycées enquêtés et une forte proportion de collèges avaient au moment de leur interrogation, signé au moins une convention de jumelage ou étaient sur le point de le faire.

Des procédures différentes ont été suivies dans les académies concernées par l'enquête pour la mise en place de ces conventions.

Dans certains cas, une convention-type a été rédigée par les services académiques et reproduite par les établissements ; dans d'autres, toute liberté était laissée aux établissements, un contrôle étant cependant effectué sur les projets présentés. L'examen des conventions signées par les établissements montre que très souvent, elles comprennent un protocole d'accord assez général qui apparaît comme une déclaration d'intentions des contractants marquant leur volonté de travailler ensemble. Elles comportent, en outre, des dispositions qui engagent plus nettement les parties en présence. Elles indiquent aussi des domaines sur lesquels la coopération peut porter : PAE, séquences éducatives en entreprises, formation continue. Elles ne se limitent pas toujours à une simple notation de caractère général, mais comportent parfois des indications précises sur le nombre d'étudiants devant être accueillis en stages de BTS ou d'élèves en séquences éducatives, la durée des périodes d'accueil dans l'entreprise, les services concernés.

Les contractants sont :

- du côté de l'éducation : un ou plusieurs établissements. Il existe des conventions signées en commun par plusieurs établissements, ceux-ci sont parfois sous l'autorité d'un même proviseur (lycée technique, lycée professionnel, collège) mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut y voir la marque d'une politique d'entraide entre établissements et d'une préoccupation visant à une certaine régulation des rapports avec les entreprises dans un environnement donné ;

- du côté des entreprises : une ou plusieurs entreprises mais cela peut être aussi une chambre consulaire : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, une chambre syndicale patronale...

On pourrait être tenté de penser que ce sont les établissements qui ont des difficultés à nouer directement des liens avec les entreprises qui utilisent cette voie. L'exemple d'un lycée d'enseignement général et technologique + lycée professionnel qui signe assez systématiquement des conventions avec des syndicats professionnels, des groupements d'entreprises divers alors qu'il peut établir facilement des contacts avec les entreprises, pose question. Il semble qu'il y ait là une volonté de normaliser les relations avec les partenaires, surtout lorsqu'il s'agit de petites et moyennes entreprises.

5 - FONDEMENTS ET MODALITES DES RELATIONS ECOLE-ENTREPRISE : LES ECHANGES

Ce qui caractérise les relations école-entreprise au niveau de la perspective affichée et à des degrés divers au niveau de la réalisation, c'est le fait qu'elles reposent sur des échanges entre partenaires.

Ces échanges peuvent porter sur différents objets et s'effectuer selon des modalités diverses. Aussi peut-on distinguer :

- **des échanges d'informations.** C'est le cas des actions qui visent à une meilleure connaissance mutuelle des différents partenaires :

- . journées portes ouvertes dans les entreprises avec des visites d'élèves et de professeurs,
- . journées portes ouvertes dans les établissements scolaires à destination des élèves d'autres établissements (par exemple pour les élèves des collèges dans les lycées professionnels), à destination aussi des parents, des employeurs notamment dans les établissements d'enseignement technique ;

- **des échanges portant sur le savoir et la technologie et passant par un échange de documentation :**

- . documentation spécialisée des organisations professionnelles ou des entreprises mises à la disposition des établissements, celle-ci pouvant porter sur des techniques de pointe,
- . les centres de documentation et d'information (CDI), des établissements fournissant une documentation sur le système scolaire, l'établissement lui-même à destination des entreprises, des parents d'élèves ;

- **des échanges concernant les locaux et le matériel :**

- . les établissements scolaires prêtent leurs locaux ou leur matériel aux entreprises,
- . les entreprises prêtent ou louent du matériel aux établissements scolaires.

- **des échanges et coopérations pour la réalisation d'un objet technique :**

- . dans le cadre d'un PAE ou non l'établissement peut réaliser des études économiques ou techniques pour le compte d'entreprises,
- . l'entreprise peut fournir des conseils et du matériel dans le cadre d'un PAE.

L'établissement scolaire peut réaliser une production pour le compte d'entreprises, hors du cadre d'un PAE, prototypes, petites séries, séries.

Cette activité de réalisation d'objets techniques peut s'inscrire dans le cadre d'une production (petites séries), mais l'accent peut être mis sur l'innovation (robot pédagogique).

Les types de relations qui se nouent ainsi entre entreprises et établissements facilitent la mise en place des formations complémentaires pouvant répondre aux besoins locaux, et l'appréhension des évolutions concernant les formations initiales, tant sur le plan des contenus que des implantations.

CHAPITRE II

Modalités et effets de la recomposition des processus éducatifs

1 - L'ORGANISATION ET LA RECOMPOSITION DU TEMPS

La recomposition des processus éducatifs passe par une nouvelle organisation du temps :

- à l'intérieur des établissements ;
- entre l'école et l'environnement (notamment les entreprises).

1.1 A l'intérieur des établissements

Dans son acception la plus traditionnelle la classe constitue une unité articulée de façon rigide au temps. Tous les élèves d'une classe se voient dispenser les mêmes savoirs découpés en tranches disciplinaires suivant un horaire fixé pour la semaine, chaque tranche étant de la responsabilité d'un professeur de spécialité (math, histoire...)¹.

La rigidité d'un tel système a été atténuée depuis un certain temps déjà par la création d'options, puis à une époque récente dans le cadre de la rénovation des collèges par la création de groupes de niveau en 6ème et 5ème. Au début de chaque année, les élèves entrés en 6ème sont répartis en ensembles homogènes de 104 élèves. La répartition des professeurs dans des ensembles, par le chef d'établissement, privilégie la constitution d'équipes pédagogiques cohérentes. La grande innovation introduite par ce système repose sur la composition de groupes homogènes-matières, les plus faibles étant composés d'un effectif d'élèves plus réduit que les autres. Ces groupes homogènes-matières sont en principe temporaires.

¹ Ce système où tous les élèves d'une même classe doivent progresser d'un même pas dans toutes les disciplines n'a pas toujours été considéré comme une évidence. Ainsi pendant la Révolution, il existait des adversaires de la classe, partisans d'un système où, dans les disciplines choisies, on progresse selon son niveau. Chaque discipline particulière constituait alors la matière d'un cours autonome qui se poursuivait d'année en année, jusqu'à ce qu'il arrive à son terme naturel, sous la conduite d'un même professeur. Cf E. Durkheim : *L'évolution pédagogique en France*, Paris : PUF, 1969.

Les actions menées en relation avec l'extérieur, dans la mesure où elles fixent un objectif commun à des professeurs et des élèves appartenant à des spécialités différentes (voir à des niveaux différents), provoquent parfois l'éclatement de la classe et le regroupement de plusieurs classes (ou fraction de classes) mettant en évidence la complémentarité des disciplines. Dans le même temps, le rôle de l'équipe pédagogique des responsables qui assurent la coordination de ces actions apparaît essentiel pour maintenir la cohérence du travail.

1.2 Entre l'école et l'entreprise

Les relations s'organisent sur des objectifs déterminés en commun selon des modalités temporelles qui conviennent aux partenaires appartenant à un espace donné et compte tenu de leurs contraintes respectives.

Pour des actions portant sur la réalisation d'un objet technique, chaque partenaire doit satisfaire à des contraintes de calendrier, compte tenu des objectifs de production pour l'entreprise, et de formation (progression des connaissances en vue de l'examen) pour l'établissement. Dans le cas de stages une fois l'accord réalisé sur la durée et la période durant lesquelles ils doivent se dérouler, ils se posent pour les deux un problème de gestion de ce temps. Pour l'entreprise, c'est le problème de fractionnement du temps pour suivre le parcours prévu à travers les services et les postes. Pour l'établissement, le stage introduit une interruption dans le temps scolaire, entendu comme la suite des cours dispensés dans l'établissement. Pour que celle-ci ne se transforme par en coupure, le professeur de la spécialité assure une liaison avec l'extérieur. Pour les autres professeurs, compte tenu de leur motivation et des difficultés à s'inscrire dans le processus, la situation est plus inégale. Quel que soit le souhait des professeurs, le maintien de liens avec les élèves dispersés dans de nombreux endroits, parfois assez éloignés de l'établissement, pose des problèmes qui ne doivent pas être sous-estimés².

2 - LES EFFETS DE LA RECOMPOSITION DES PROCESSUS EDUCATIFS SUR LE CONTENU DES SAVOIRS ET LES MODES DE FORMATION

Les actions d'ouverture sur l'extérieur qui s'inscrivent dans un processus de recomposition des processus éducatifs ont des effets à la fois sur le contenu des savoirs et sur les modes de formation.

2.1 Sur le contenu des savoirs

Les actions d'ouverture sur l'extérieur, tant par leurs objectifs que par les méthodes qu'elles permettent de mettre en oeuvre, contribuent à

² Dans le cas des séquences éducatives, les distances peuvent être de 30 km. Dans le cas du Bac professionnel, on cite l'exemple de terrains de stages situés à 100 km de l'établissement.

donner des dimensions nouvelles au savoir. Ceci se traduit notamment par :

- l'introduction d'une dimension technique dans l'enseignement général avec l'utilisation de techniques liées à l'informatique, dont certains PAE sont l'occasion ;

- le dépassement de la division entre les disciplines d'enseignement général et d'enseignement technique et professionnel qui sont sollicitées selon leur démarche propre pour un objectif commun faisant apparaître aussi leur complémentarité. Le PAE sur l'industrie horlogère et la mesure du temps apparaît de ce point de vue particulièrement éclairant ;

- l'approfondissement des savoirs techniques pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel qui sont confrontés au travail productif à travers des PAE sur la réalisation d'objets techniques ou d'action de productions pour le compte d'entreprises. Les contraintes se situent ici au niveau de la fiabilité des produits finis et du respect des calendriers pour sa réalisation ;

- l'initiation à la vie de l'entreprise : les actions comportant un passage des élèves dans l'entreprise (stages, séquences éducatives) ne permettent pas seulement aux élèves, mis en situation de travail, d'approfondir leurs connaissances techniques, elles sont aussi pour eux l'occasion d'une initiation aux rapports sociaux propres à l'entreprise. Pour l'accomplissement du travail, les élèves sont confrontés à une organisation hiérarchisée qui a sa logique propre. Les chefs hiérarchiques et les autres salariés de l'entreprise ne sont pas assimilables aux professeurs et aux camarades de classe. L'initiation trouve néanmoins des limites dans le fait que le jeune ne perçoit pas un salaire en contrepartie d'un travail.

2.2 Sur les modes de formation

A travers les séquences éducatives en entreprise et la formation en milieu professionnel (propre au bac professionnel), on assiste à une structuration nouvelle de la formation professionnelle initiale où l'entreprise semble tenir une place importante.

On peut se demander si l'on n'assiste pas à l'émergence de modes de formation qui utilisent plus ou moins l'alternance. La réponse ne peut être qu'affirmative pour les bacs professionnels compte tenu de la place qu'on a voulu donner à la formation en entreprise. D'une durée de douze à vingt-quatre semaines, elle constitue un domaine d'études comme d'autres portant sur les mathématiques et le français. Ces résultats sont pris en compte à l'examen.

La réponse doit être nuancée en ce qui concerne la préparation au BEP comportant des séquences éducatives, car celles-ci dans la majorité des cas, tant en raison de leur durée que de leur déroulement, ont surtout un rôle de sensibilisation et d'adaptation à l'emploi. Néanmoins lorsque leur

durée s'allonge pour atteindre cinq semaines par an (comme il a été noté au cours de l'enquête), soit dix semaines sur un cycle de 2 ans, elles commencent sans doute à être un élément important du processus de formation.

. Le problème de la continuité dans le temps

En outre, il est intéressant d'examiner ce que représente pour certains élèves la continuité dans le temps des séquences éducatives et la formation professionnelle en entreprise relevant des bacs professionnels.

	SEQUENCES	EDUCATIVES
	minimum	maximum
BEP	12 semaines	3 semaines
BEP	22 semaines	3 semaines
Total	4 semaines*	6 semaines*
BAC PROFESSIONNEL : FORMATION EN ENTREPRISE		
Bac Prof 1°A Bac Prof 2°A	12 semaines	24 semaines
Total	16 semaines	30 semaines

* Il s'agit des durées les plus fréquemment relevées dans les établissements enquêtés.

Ainsi les élèves de BEP préparant ensuite un bac professionnel auront pu recevoir une formation en entreprise variant entre douze semaines (minimum) et trente semaines (maximum) suivant les spécialités. Une année scolaire comportant environ 32 semaines soit 128 semaines sur quatre ans, on peut donc estimer que la formation en entreprise pourra se situer entre un huitième et près du quart du temps de scolarisation. Encore faut-il noter que pour la période correspondant au seul bac professionnel la proportion se situera entre 19 et 38 %.

Dans les deux établissements enquêtés qui au moment de l'enquête ont mis en place des bacs professionnels, les séquences éducatives étaient de trois semaines et dans un cas il s'agissait d'un bac professionnel section maintenance des systèmes mécaniques automatisés et d'un bac professionnel section maintenance de l'audiovisuel électronique où la formation professionnelle se déroule durant seize semaines.

. Le problème de la continuité dans l'espace des processus de formation .

Certains lycées professionnels pourront assumer ce mode de formation aussi bien au niveau BEP qu'au niveau bac professionnel avec ce qu'il implique comme formation en entreprise. Dans un espace donné, il se trouvera suffisamment de LP en état de l'organiser pour différentes spécialités, sinon des discontinuités risquent d'apparaître avec ce qu'elles impliquent comme déperdition dans les avantages que comportent ce mode de formation.

Le problème de la continuité des actions de rénovation de la formation se pose à tous les niveaux.

Ainsi il est évident que les efforts faits par les collèges dans le cadre de la rénovation, et les avantages qui en résultent pour la formation, risquent d'être sérieusement limités si les établissements de second cycle situés dans la même zone qui accueillent leurs élèves, ne sont pas engagés eux-mêmes dans des processus de rénovation pouvant concerner par exemple l'introduction de l'informatique ou l'enseignement de la technologie.

CHAPITRE III

La mobilisation des ressources sociales dans un espace donné

Le plus ou moins grand développement des nouveaux modes de formation dans les établissements est conditionné par les potentialités internes de ceux-ci, résultant de l'appartenance à un système définissant des règlements et des savoirs par le statut et le rôle des acteurs qui le composent, mais aussi par leur capacité à s'inscrire dans un tissu socio-économique en se servant des différentes institutions (entreprises, services, centres de recherches, laboratoires) comme centres de ressources, tout en constituant pour ces institutions elles-mêmes, des centres de ressources.

L'établissement peut mobiliser ces ressources pour rénover les formations, à travers des réseaux institutionnalisés ou non.

1 - LES RESEAUX RELATIONNELS INSTITUTIONNALISES

La mobilisation des ressources sociales par un établissement dans un espace socio-économique donné pose nécessairement le problème de ses rapports avec le pouvoir politico-administratif et ses structures qui ont vocation à gouverner, administrer. Compte tenu des mesures de décentralisation qui ont fixé les attributions des différentes collectivités territoriales (région, département, commune) dans le domaine de l'éducation, les relations que l'établissement entretient avec elles se font dans un cadre institutionnalisé : le conseil d'administration au sein duquel sont représentées les communautés territoriales de rattachement (conseil général pour les collèges, conseil régional pour les lycées) et la municipalité de la ville d'implantation. Au coeur des relations avec les institutions, il y a évidemment les problèmes liés à leurs obligations financières (résultant de la loi) vis-à-vis de l'établissement, mais elles ne se limitent pas à cela. Les différentes collectivités territoriales marquent parfois leur intérêt pour l'action pédagogique de l'établissement en accordant des subventions au titre des PAE et en appuyant le développement des formations ayant un intérêt particulier dans le contexte local ou régional. Au sein du Conseil d'administration siègent en outre une ou deux personnalités qualifiées extérieures au système éducatif dont le choix est marqué par le souci de trouver des relais avec l'environnement. On a relevé parmi elles des personnes appartenant à des organisations professionnelles, des compagnies consulaires, des entreprises... Les représentants des parents, compte tenu de leur insertion professionnelle, contribuent aussi assez souvent à faciliter les relations avec l'environnement.

Le conseil de perfectionnement et de la formation professionnelle comprend, outre le chef d'établissement (président) et des membres de la commission permanente, des représentants des syndicats d'employeurs et de salariés (au nombre de 3 ou de 5 pour chacune des parties)¹. Ce conseil est consulté sur les programmes d'actions particulières de l'établissement sur le programme de formation continue des adultes et sur les questions ayant trait aux relations de l'établissement avec le monde social économique et professionnel.

2 - LE SYSTEME RELATIONNEL DE L'ETABLISSEMENT PASSE PAR DES CANAUX QUI NE SONT PAS FORCEMENT INSTITUTIONNALISES

L'équipe de direction et les professeurs sont plus ou moins implantés dans la réalité économique et sociale locale, en raison de leur activité professionnelle actuelle ou antérieure (cas des professeurs qui ont pu travailler dans les entreprises voisines). Leur implantation peut passer par leurs implications dans les activités sociales, culturelles, sportives. Cette attitude s'inscrit sur deux registres :

- l'un consiste à saisir les différentes opportunités pour pénétrer le tissu social environnant afin de développer le réseau relationnel de l'établissement ;
- l'autre porte sur l'image de marque que l'établissement cherche à se donner. Par exemple un établissement qui a fait des efforts sur le plan sportif en créant des sections à horaires aménagés pour les sportifs de haut niveau, cherche à prolonger ses efforts par son implication dans les sociétés sportives locales. La réussite sportive, comme celle obtenue aux examens ou dans les relations avec les entreprises, apparaît comme un élément important de l'image de marque de l'établissement.

Les anciens élèves peuvent jouer un rôle important dans le système relationnel des établissements en raison des postes qu'ils occupent dans l'encadrement des entreprises. Dans plusieurs lycées (ex lycées techniques) on a noté qu'ils comptaient parmi les interlocuteurs de l'établissement pour la mise en place des stages, des séquences éducatives. Ce rôle peut s'exprimer à travers des associations d'anciens élèves. Consciente de ce phénomène, la direction d'un lycée exprimait clairement les buts qu'elle poursuivait en suscitant la création d'une association d'anciens élèves : permettre la confrontation entre les élèves actuels et les anciens qui peuvent être aujourd'hui : cadres d'entreprises, patrons de PME.

¹ Cf. Composition intégrale en annexe.
Au moment de l'enquête ils n'étaient pas encore en place.
On en était au choix des quotas 3 ou 5.

3 - PROBLEME DE LA LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET DES ENTREPRISES DANS UN ESPACE DONNE

Les problèmes relatifs à l'inscription dans un espace socio-économique ne se posent pas seulement au niveau de chaque établissement pris séparément mais au niveau d'un ensemble d'établissements dans une zone donnée. Pour traiter des problèmes relatifs à l'éducation et à l'emploi dans leur dimension spatiale, on a tendance à se référer non seulement à des grandes divisions de type administratif (académie, région) mais aussi à des zones plus petites pour lesquelles on utilise par exemple les notions de bassin d'emploi, de bassin de formation. Cette tendance trouve parfois une traduction institutionnelle, comme dans le cas des zones d'éducation prioritaires (ZEP) et des comités locaux de l'emploi (qui peuvent être des comités de bassin).

Les initiatives tendant à situer les problèmes de formation à un niveau spatial où des intérêts communs peuvent se manifester proviennent parfois des établissements qui dans leurs pratiques réalisent des actions en commun (PAE inter-établissement). Elles peuvent recevoir une impulsion d'un échelon supérieur comme le montre le cas de l'académie de Rouen où la décision du recteur de créer un centre académique de ressources en innovation technologique s'est d'abord traduite par un inventaire des possibilités et des capacités technologiques des établissements de l'académie. Pour le recensement des potentialités des établissements (lycées LP), l'académie a été divisée en 5 zones, un chef de travaux de lycée technique étant chargé de faire le travail pour chacune d'elles.

L'opération devait aboutir à la création d'un système diversifié d'informations en direction des établissements eux-mêmes et des entreprises de la région (ce système d'information comprendrait la réalisation de fiches, l'édition d'un catalogue ou d'un journal spécifique, la constitution d'une banque de données informatisées).

CHAPITRE IV

Limites et dépassement des actions des établissements

Si, pour faire face aux mutations socio-économiques et technologiques, la vraie question est celle d'un changement culturel en profondeur, l'école, pour important que puisse être son rôle, ne semble pas être en mesure d'y répondre seule.

Certes la réinsertion du travail productif dans les processus éducatifs avec les concours qu'elle trouve auprès des entreprises, comme nous l'avons vu précédemment, constitue un élément important dans la transformation des savoirs dispensés et de la culture diffusée. Le mouvement amorcé ne risque-t-il pas de trouver des limites en raison de la politique des entreprises ? La question qui leur est posée est de savoir si elles veulent ou peuvent intégrer la formation comme une variable essentielle dans leur stratégie. Une réponse positive à cette question, si elle ne veut pas en rester à une simple déclaration de principe, comporte des choix au niveau de l'organisation du travail, de contenu des postes, des modes d'utilisation de la main-d'oeuvre qui doivent s'inscrire dans la perspective d'une utilisation optimale des capacités des individus. L'architecture du système de travail doit être alors telle que les contenus des postes soient valorisants et que leur articulation permette une progression des compétences. Les capacités liées à la formation initiale doivent être prises en compte lors de l'entrée au travail, mais elles doivent l'être aussi avec l'expérience acquise durant la vie professionnelle dans le cas de la formation continue.

On peut souhaiter que l'appréciation formulée en 1981 par A. d'Iribarne¹, s'intéressant aux espaces de qualification : *"La situation en France peut être caractérisée par la faiblesse de son systématisme : la formation professionnelle y est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour accéder à des emplois d'ouvrier qualifié, les progressions internes à l'entreprise liées à l'ancienneté jouant un grand rôle mais sans que des éléments de formation professionnelle viennent systématiquement structurer les étapes des parcours suivis"* soit aujourd'hui un peu dépassée.

Si l'école et les entreprises contribuent puissamment à façonner la culture des individus, d'autres émetteurs peuvent y concourir, c'est le cas de

¹ A. d'Iribarne : "Technologie et système de travail, l'évolution du travail face au développement des technologies", in : *L'évolution des systèmes de travail dans l'économie moderne. Conséquences sur l'emploi et la formation*. Paris : éditions du CNRS, 1981.

centres de ressources créés dans le but de susciter l'intérêt du public en général, pour les innovations scientifiques et techniques. Ce souci s'est traduit par la création de centres où sont présentées les plus significatives d'entre elles. Ainsi, dès 1936 a été créé le Palais de la Découverte qui présente des réalisations selon un découpage assez traditionnel entre les disciplines : physique, chimie.

Avec la création récente de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, on s'est efforcé de rompre avec une division verticale des disciplines au profit d'une vision horizontale. Celle-ci est à la tête d'un réseau comportant plusieurs centres de culture scientifique et technique dans quelques grandes villes : Grenoble, Nantes.

La Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette ne concerne pas seulement le public, mais elle accueille depuis la rentrée scolaire de 1986, en séjour d'activité scientifique et technologique, des classes d'école élémentaire, de collèges, de lycées. Ces séjours sont consacrés à la réalisation d'un projet pédagogique élaboré en commun avant le départ des classes, par les enseignants de celles-ci et les responsables du service "Education" de la cité des Sciences et de l'Industrie. Ce projet concerne à la fois les élèves et les enseignants.

Les projets concernant les élèves pour les collèges contribueront à la mise en oeuvre des nouveaux programmes tant dans les champs disciplinaires que dans les thèmes transversaux. Pour les lycées, ils seront un moyen de promouvoir la culture scientifique et technique et de développer la formation technologique.

D'une façon générale, ces projets comportent une dimension relative à la préparation au choix professionnel. L'appréhension du monde industriel et de la recherche sous ses aspects les plus novateurs apportera aux élèves des informations leur permettant d'élaborer un projet professionnel. A cette fin, les visites d'entreprises et de laboratoires de la région apporteront un complément aux ressources de la Cité. Enfin, ces séjours comportent un volet culturel, avec la découverte des grands centres culturels de Paris et de ses environs.

Le projet concernant les enseignants doit leur permettre de profiter des ressources en compétence et en matériel de la cité pour compléter leur information et enrichir leur culture.

CONCLUSION

En portant sur l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel et leurs rapports avec l'environnement, l'étude s'inscrit dans une perspective qui tend à relier l'acquisition des différents savoirs spécialisés et le fond culturel sur lequel ils peuvent s'édifier.

Elle donne un aperçu des pratiques des établissements du second degré dans leurs relations avec l'environnement, qui se manifestent à travers des "stratégies" plus ou moins explicites.

Elle fait apparaître des différences à l'intérieur de chacun des types d'établissements ; collèges, lycée à tendance enseignement général, lycée professionnel, lycée technologique ou lycée d'enseignement général et technologique + lycée professionnel.

Si l'ancienneté de l'établissement est souvent un facteur favorable au développement des relations avec l'extérieur, elle a néanmoins des effets ambivalents. Elle peut constituer un frein en raison du poids des structures anciennes et des pratiques qui s'y développent (cas de certains lycées d'enseignement général) ou au contraire un facteur favorable par l'enracinement profond dans la réalité environnante qu'elle permet (cas souvent des lycées technologiques et des lycées professionnels). En ce domaine, il ne saurait cependant y avoir de déterminisme absolu comme l'attestent les exemples de lycées d'enseignement général anciens, de lycées technologiques et de lycées professionnels de création récente, largement ouverts sur l'extérieur.

En définitive, ce qui apparaît décisif comme facteur de différenciation, c'est la capacité plus ou moins grande des acteurs à mobiliser les ressources sociales dans un espace donné à travers des réseaux institutionnalisés ou non, ou compte tenu des contraintes imposées ou des possibilités ouvertes par un contexte où interviennent notamment l'histoire et la structure pédagogique.

Les actions menées par les établissements se traduisent :

- par l'apparition de processus de formation rénovés : dans les collèges à travers l'enseignement de la technologie et la réalisation de différents types de PAE, notamment les PAE séjours en entreprise ; dans les lycées professionnels avec l'émergence de modes de formation utilisant plus ou moins l'alternance avec les séquences éducatives et la formation en entreprise (bac professionnel) ;

- par la réalisation d'objets techniques pour la vente aux particuliers (production unitaire ou petite série) ou pour des entreprises ; elle consiste parfois en la construction de prototypes mettant en jeu leur capacité d'innovation. Dans certains cas, elle peut porter sur la production sous forme sérielle où les contraintes se situent au niveau de la fiabilité et des délais à tenir.

Les établissements réalisent ces objets techniques seuls ou en association avec d'autres établissements ou des entreprises. Les pratiques de coopération peuvent se traduire par le regroupement d'établissements appartenant à une même catégorie et de même niveaux, comme par exemple dans le cas de plusieurs LP s'associant dans le cadre de la réalisation d'un PAE, soit d'établissements de niveaux et catégories différents : collèges, lycées d'enseignement général et technologique. On assiste à l'ébauche de véritables regroupements verticaux ou en "grappes" associant des établissements du second degré (LP, lycée d'enseignement général et technologique) à des IUT, des universités.

Dans la définition des espaces où peuvent se déployer les efforts des établissements, l'état de leurs pratiques incite à s'en tenir à un certain pragmatisme. De ce point de vue, les instructions du ministre de l'Éducation nationale aux recteurs (cf Note du 28 octobre 1986) pour la constitution des comités éducation économie semblent fournir un cadre adéquat permettant de tenir compte de la diversité des situations. Elles recommandent en effet, selon le contexte économique et social, la constitution de ces comités pas nécessairement au niveau académique, mais parfois au niveau département, au niveau local où ils seront alors présidés par des chefs d'établissement.

L'avenir et le développement des réalisations en cours des pratiques nouvelles dont l'analyse des établissements enquêtés nous donne un aperçu, semble dépendre de la quantité et de la qualité des moyens dont les établissements pourront disposer (maîtres qualifiés, équipement), des capacités des responsables d'établissement, des équipes pédagogiques et d'animation, à renouveler les actions déjà réalisées, et à en promouvoir de nouvelles.

Des résistances et des inerties restent sans doute à vaincre, mais il serait injuste de méconnaître l'ampleur des efforts fournis et la diversité des changements en cours.

Le système éducatif dans cette question n'est pas seul en cause : de ses partenaires et notamment des entreprises dépend aussi assez largement la réussite des processus de rénovation en cours. Le recours aux entreprises, quel que soit leur degré d'engagement, ne risque-t-il pas de trouver des limites qui sont d'ordre quantitatif. Les entreprises seront-elles en mesure d'accueillir la masse des jeunes en cours de formation initiale, susceptibles de suivre des stages, compte tenu des sollicitations dont elles sont l'objet à divers titres. Les limites peuvent se situer aussi sur un plan qualitatif. Le système productif, compte tenu de son hétérogénéité, pourra-t-il fournir suffisamment de terrains de stages qualifiant ?

Face à ces interrogations, il apparaît réaliste de ne pas méconnaître les actions qui permettent aux élèves d'être confrontés à un travail productif, même si celui-ci ne se situe pas dans le cadre des entreprises.

ANNEXE

Les instances de concertation et de gestion

Instances	Composition	Compétences
Écoles maternelles et élémentaires		
Conseil d'école	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur (président) - Maire + conseiller municipal - Instituteur de chaque classe - en nombre égal parents (= comité de parents) - DDEN (Délégué départemental de l'Éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire. Vote le règlement intérieur. Est informé sur la composition des classes, les manuels. Donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.
Conseil des maîtres	Directeur (président) + tous les maîtres	Organisation du service et tous les problèmes de la vie de l'école.
Liaison école - collège		
Conseil de secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Inspecteur départemental de l'Éducation nationale - Enseignants des écoles et du ou des collèges - Parents des écoles et du ou des collèges - Élus 	Liaison entre l'école élémentaire et le collège
Établissements publics locaux d'enseignement		
Conseil d'administration		
1. Lycées et collèges de plus de 600 élèves ou de moins de 600 mais avec SES	<p>30 membres</p> <p>direction : 5 - élus : 4 - personnalité : 1</p> <p>personnels enseignants et éducation : 7</p> <p>personnels ouvriers et service : 3</p> <p>parents : 7 (collèges); 5 (lycées)</p> <p>élèves : 3 (collèges); 5 (lycées)</p>	<p>Adopte le budget, le compte financier, le règlement intérieur, les programmes d'actions particulières, l'utilisation des dotations en heures d'enseignement, l'organisation du temps scolaire, les conventions.</p> <p>Donne son accord à l'organisation d'activités complémentaires par les collectivités locales.</p>
2. Collèges de moins de 600 et établissements d'éducation spéciale	<p>24 membres</p> <p>direction : 4 - élus : 3 - personnalité : 1</p> <p>enseignants et éducation : 6</p> <p>administration, ouvriers et service : 2</p> <p>parents : 6 - élèves : 2</p>	<p>Donne un avis au chef d'établissement sur les créations et suppressions de sections et options; les principes de choix des manuels; l'information des personnels, parents et élèves; l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture.</p>
Commission permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'établissement (président); adjoint, gestionnaire - Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, des parents d'élèves, des personnels administratifs, ouvriers et service - Élus locaux 	<p>Instruit les questions soumises au conseil d'administration.</p> <p>Siège en conseil de discipline.</p>
Conseil de perfectionnement et de la formation professionnelle	Commission permanente + représentants des syndicats d'employeurs et de salariés	Est consulté sur le programme d'actions particulières, la formation continue des adultes, les relations avec le monde social, économique et professionnel.
Conseil des professeurs	Chef d'établissement + enseignants d'une classe ou d'un groupe d'élèves.	Évalue les résultats scolaires. Élabore les propositions d'orientation.
Conseil de classe	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'établissement - Personnels enseignants - Délégués des parents et des élèves - Conseiller principal ou conseiller d'éducation - Conseiller d'orientation - Le cas échéant : médecin, assistant social, infirmier 	<p>Suit le comportement scolaire de chaque élève</p> <p>Arrête les propositions d'orientation.</p>
Concertation départementale et régionale		
Conseils de l'Éducation nationale dans les départements et dans les académies	Composition tripartite	Organisme consultatif placé auprès du représentant de l'État et de la collectivité territoriale (département ou région)

BIBLIOGRAPHIE

CARTON M. : *L'éducation et le monde du travail*, UNESCO, 1984

DURKHEIM E. : *L'évolution pédagogique en France* - 2ème édition - Paris : Presses Universitaires de France, 1969 - *Education et Sociologie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1977.

GELPI E. : *Institutions et luttes éducatives*, Edilic service et Edition de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente, 1982.

FIGEAT M. : *Les séquences éducatives : une éducation concertée*, INRP, 1980.

D'IRIBARNE A. : "Technologie et système de travail - L'évolution du travail face au développement des technologies" in : *L'évolution des systèmes de travail dans l'économie moderne*, Paris : Editions du CNRS, 1981.

LEGRAND L. : *Pour un collège démocratique*. Rapport au Ministre de l'Education nationale, Paris : La Documentation française, 1982.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : *France. Les séquences éducatives en entreprise*, CNDP, 1985.

MISSION EDUCATION ENTREPRISES : *Rapport et recommandations*, mai 1985.

PASCAUD E. et SIMONIN B. : *La rénovation des enseignements technologiques et professionnels - L'application d'une politique nationale dans les bassins d'emploi en difficulté*, Paris : CREDOC, 1987.

PROST A. : *Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle*. Rapport au Directeur des Lycées par le Groupe de Travail National sur les seconds cycles présidé par A. Prost, Paris : CNDP, 1983.

SCHWARTZ B. : "L'éducation ne peut être continue que dans le temps et l'espace" In : *L'éducation un devenir*, Paris : Presses de l'UNESCO, 1971.

Sous la direction de M. SALTREL et M. COUTTY : *L'école plus - Autrement*, Paris : Editions Autrement, 1985.

TANGUY L. : "La question de la culture technique à l'école", *Formation Emploi* N° 13, janvier-mars 1986.

COLLECTION DES ÉTUDES : derniers volumes publiés

N° 35 - BTS et DUT tertiaires : quelle professionnalisation ?

Avril 1988 (100 F)

**N° 36 - Alternance et insertion professionnelle
(Dossier de synthèse)**

Mai 1988 (110 F)

**N° 37 - Les nouvelles technologies de l'information
et les emplois de bureau - Comparaisons européennes -**

Juin 1988 (110F)

N° 38 - Formation et emploi aux niveaux VI, Vbis et V

Août 1988 (70 F)

N° 39 - Les chercheurs en milieu industriel

Août 1988 (110 F)

N° 40 - Onze entreprises en changement

Octobre 1988 (11 fascicules - 30 F l'unité ou 250 F l'ensemble)

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source



**Centre d'Études
et de Recherches
sur les Qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75015 PARIS - Tél. : (1) 45.75.62.63

PRIX : 110 F